

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réunion du 26 mars 2018**



# **PROCES-VERBAL**



Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 26 mars 2018 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures 10 et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

*Nombre de membres en exercice : 82*

*Etaient présents au moment de l'appel nominatif : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Ont complété le quorum après l'appel nominatif : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY*

*Absents représentés au moment de l'appel nominatif : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

*Absents au moment de l'appel nominatif : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Didier DRIEUX, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Fabrice ZAREMBA*

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le procès-verbal de la réunion du 12 février 2018 qui, sans observation, est adopté par assentiment de l'Assemblée.

### **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Monsieur le Président rend hommage aux victimes de l'attentat terroriste de Trèbes dans l'Aude. Il demande à l'Assemblée départementale de respecter une minute de silence en témoignage de reconnaissance et de gratitude vis-à-vis du Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME et de solidarité à l'égard de l'ensemble des victimes.

Monsieur le Président rappelle le décès du Maire de Taisnières-sur-Hon, Monsieur Jean-Paul LEGRAND, le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Monsieur le Président exprime la sympathie de l'Assemblée départementale à Madame Martine ARLABOSSE, qui a perdu sa mère le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Monsieur le Président salue également la mémoire de Monsieur Jean-Louis BOUDET, qui fut Directeur des Assemblées de février 1994 à mars 1999 décédé le 12 mars dernier.

Monsieur le Président salue les excellents résultats de plusieurs équipes sportive du département.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers départementaux sur les marchés de réinsertion professionnelle Espaces verts dans les collèges.

Monsieur le Président évoque l'actualité culturelle en soulignant la nouvelle exposition (Udo ZEMBOK, Open Space) présentée au MusVerre de Sars-Poteries, ainsi que la programmation du Lille Piano(s) Festival.

Monsieur le Président félicite également l'équipe du Musée de Flandre, et notamment sa directrice, Madame Sandrine VEZILIER, qui vient de décrocher pour la troisième fois en quatre ans le label d'exposition d'intérêt national pour l'exposition « Entre Rubens et Van Dyck, Gaspar de Crayer, un peintre de cour ».

Monsieur le Président rappelle que le lancement de la Fondation du Nord se tiendra à la Cité des Echanges de Marcq-en-Baroeul le 5 avril prochain.

Monsieur le Président évoque les premières assises de l'accueil familial qui seront organisées, le 6 avril prochain, par le Département du Nord au côté de ses partenaires.

Monsieur le Président signale que Monsieur le Préfet Michel LALANDE présentera le rapport d'activités des services de l'Etat lors de la réunion du Conseil départemental du 16 avril 2018.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers départementaux sur le débat qui sera retransmis lors de l'émission Dimanche en politique sur France 3, le 1<sup>er</sup> avril prochain.

## **POINT PRINCIPAL**

### **STRATEGIE RELATIVE A LA CONTRACTUALISATION PLURIANNUELLE DES EHPAD**

Madame Geneviève MANNARINO exprime son soutien envers le personnel et les résidents des EHPAD. Elle revient sur le contexte en donnant quelques chiffres et précise que les EHPAD connaissent, depuis de nombreuses années, des évolutions, tant sur les publics accueillis que sur les exigences réglementaires.

Madame MANNARINO fait remarquer que le Département du Nord dispose désormais d'un taux d'équipement qui est au niveau de la moyenne nationale.

Madame MANNARINO rappelle qu'il a été proposé, il y a trois ans, pour les établissements qui le souhaitent, la déshabilitation partielle à l'aide sociale.

Madame MANNARINO revient sur la réforme du financement des EHPAD souhaitée par le Gouvernement précédent et sur l'application de cette réforme par le Département. Elle souligne la généralisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Madame MANNARINO fait observer que le Département a fait le choix d'actionner l'ensemble des leviers mobilisables afin d'accompagner au mieux les gestionnaires.

Madame Isabelle CHOAIN souligne que la situation des EHPAD est extrêmement préoccupante et indique que de nombreuses manifestations et alertes ont eu lieu dans tout le pays.

Madame CHOAIN signale que, dans le département du Nord, les mesures drastiques d'économies réalisées depuis 2015 par la nouvelle majorité ne permettent pas de faire face aux enjeux.

Madame CHOAIN ajoute qu'au niveau national, le Gouvernement a été contraint de rallonger le budget de la prise en charge de l'autonomie, mais confirme la poursuite de la réforme du financement des EHPAD et de la tarification, dont les organisations salariales demandent l'abrogation.

Madame CHOAIN rappelle le désaccord du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés sur la déshabilitation partielle à l'aide sociale.

Madame CHOAIN estime qu'il faut mettre en place un grand plan national pour les EHPAD capable de mobiliser les politiques publiques et l'ensemble des acteurs publics pour offrir aux séniors un accueil et des soins dignes et aux personnels les moyens de leurs missions.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT note que le contexte est marqué par les grèves des personnels et des directeurs d'EHPAD.

Madame STANIEC-WAVRANT évoque le rapport d'information relatif à la situation des EHPAD qui a été déposé en mars 2018 par deux Députés. Elle note que les éléments figurant dans ce document correspondent aux remarques faites par le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen depuis le début du mandat.

Madame STANIEC-WAVRANT rappelle le désaccord du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen en ce qui concerne la déshabilitation à l'aide sociale. Elle ajoute que son Groupe est favorable à l'autonomie, mais pas dans n'importe quelle condition.

Madame STANIEC-WAVRANT évoque, concernant le rapport proposé, la question des territoires ainsi que celle des parcours d'insertion.

Madame STANIEC-WAVRANT considère que la responsabilité départementale amène une égalité territoriale dans la prise charge des personnes âgées.

Madame Barbara COEVOET rappelle que, le 17 décembre 2015, le Conseil départemental du Nord a voté, en application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, de nouvelles orientations en matière d'accompagnement des personnes âgées.

Madame COEVOET revient sur la réforme du financement des EHPAD souhaitée par l'Etat et note que, pour beaucoup de professionnels, cette réforme semble mettre en péril ces établissements. Elle souligne que les personnels des EHPAD ont manifesté, à plusieurs reprises, leur mécontentement et dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail et le manque de moyens dans leurs structures.

Madame COEVOET indique que l'élaboration d'une stratégie de contractualisation pluriannuelle avec les EHPAD, qui s'inscrit dans les orientations de la délibération-cadre de décembre 2015 et du nouveau Schéma des solidarités humaines, doit aussi répondre aux difficultés connues par ces établissements.

Madame COEVOET précise que des CPOM seront conclus avec l'ensemble des établissements dans un délai de cinq ans. Elle fait remarquer que le CPOM s'avère être un véritable levier de transformation de l'activité et d'amélioration de la qualité de service.

Madame COEVOET conclut en signalant que le Groupe Union Pour le Nord votera en faveur du rapport proposé.

Madame Geneviève MANNARINO revient sur l'inquiétude exprimée autour des CPOM. Elle souligne l'inscription dans les CPOM de plusieurs points essentiels relatifs aux objectifs de qualité de service, à l'offre territoriale, aux dimensions innovantes.

Madame MANNARINO fait remarquer que la formation du personnel est un sujet important.

Madame MANNARINO revient sur la question de la déshabilitation. Elle rappelle, par ailleurs, que le budget Autonomie 2018 a connu une augmentation de 0,5 % pour le financement de l'hébergement en établissement.

Madame MANNARINO indique qu'il faudra effectivement être vigilant sur la réflexion qui doit être menée au niveau national concernant l'accueil des personnes âgées vieillissantes.

Monsieur le Président rappelle que chacun est attaché à la qualité de vie des personnes âgées. Il fait, par ailleurs, remarquer que la situation des EHPAD, sans être idyllique, est sans commune mesure avec celle qui existait auparavant.

Monsieur le Président indique que le problème de l'EHPAD ne peut pas être traité de manière exclusive. Il précise que d'autres solutions doivent être développées dans le cadre des logements partagés et de l'accueil familial.

Monsieur le Président revient sur le désaccord total qui existe entre la majorité et l'opposition sur la question de la déshabilitation partielle à l'aide sociale.

S'agissant des travaux parlementaires sur les EHPAD, Monsieur le Président note que les propositions faites par les Députées Monique IBORRA et Caroline FIAT ne peuvent être qu'applaudies, mais fait remarquer que les moyens de financement sont totalement inexistant.

Monsieur le Président évoque le rapport du Sénateur Bernard BONNE qui préconise de porter l'effort sur le développement des formes d'habitat intermédiaire entre l'EHPAD et le domicile.

Monsieur le Président revient enfin sur la comparaison entre les structures privées et publiques, ainsi que sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

*Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Didier DRIEUX, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Fabrice ZAREMBA*

N° 0.1

**DOSAA/2018/108**

**OBJET :**

**STRATEGIE RELATIVE A LA CONTRACTUALISATION PLURIANNUELLE DES EHPAD**

**I- Le contexte de la contractualisation avec les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**

L'élaboration d'une stratégie de contractualisation pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec les EHPAD s'inscrit dans les orientations de la délibération cadre de décembre 2015 et du nouveau Schéma unique départemental des solidarités humaines adopté le 12 février dernier.

Elle s'appuie sur le diagnostic qui a été réalisé pour l'élaboration du schéma et sur les attentes des personnes âgées et accompagnées.

D'ici 2025, le nombre de personnes de plus de 75 ans dans le département augmentera de plus de 33 000 soit une prévision de 230 000 personnes et le nombre de plus de 85 ans augmentera de plus de 8 000 soit une prévision de plus de 70 000 personnes.

Parce que l'on vit plus longtemps et dans de meilleures conditions, le vieillissement de la population nécessite une adaptation permanente de la société et des réponses d'accompagnement.

Lorsque la dépendance commence à se manifester, la plupart des nordistes souhaitent vivre le plus longtemps possible à domicile. Pour autant, si, dans le Nord, les personnes âgées vieillissent plus à domicile que dans le reste de la France, la question de la qualité de la vie à tous les âges que ce soit au domicile ou EHPAD est une préoccupation prégnante du Département.

C'est pourquoi la stratégie de contractualisation avec les EHPAD doit s'inscrire dans l'évolution de la diversification des réponses adaptées à chaque territoire du Nord permettant de prendre en compte le choix de vie des personnes.

Le Département accompagne ainsi les nordistes à tous les âges de la vie et crée les conditions pour que le libre choix et parcours de vie puisse s'opérer.

Force est de constater également que les EHPAD connaissent depuis de nombreuses années des évolutions substantielles, tant sur l'évolution des publics accueillis que sur les exigences réglementaires. Les personnes âgées entrent désormais en EHPAD de plus en plus tardivement (à 85 ans), avec de plus en plus de polyopathologies - dont la maladie d'Alzheimer- pour une durée moyenne de séjour de deux ans.

Au regard de ces évolutions, le cœur de métier des EHPAD évolue. Il doit certes soigner mais aussi accompagner les usagers et les familles à travers de nouveaux modes de prise en charge comme l'accueil de jour, l'hébergement temporaire ou demain l'EHPAD à domicile.

Compte-tenu des évolutions sociétales et législatives il convient de préciser la stratégie départementale de contractualisation avec les EHPAD.

## **II- L'organisation de l'offre disponible en EHPAD dans le Nord : une offre équilibrée mais un modèle économique en tension**

### **1/ Un taux d'équipement départemental au niveau de la moyenne nationale**

Depuis ces dernières années plus de 1434 places d'EHPAD ont été créées dans le département. Le Nord dispose désormais d'un taux d'équipement au niveau de la moyenne nationale (autour de 102 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans), même si des disparités territoriales existent.

Au 31/12/2016, le Département dispose de 20 847 places d'hébergement permanent dans 220 EHPAD. 75 places d'EHPAD ont été ouvertes en 2017 et 70 le seront en 2018, 50 % relèvent d'une gestion publique, 33 % d'une gestion associative et 17 % d'une gestion commerciale. L'ensemble de ces places ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA). Plus de 78 M€ au titre de l'APA en établissement et 74 M€ au titre de l'aide sociale à l'hébergement sont consacrés à cette politique en 2018.

Compte-tenu du contexte socio-économique de la population, le Département est particulièrement vigilant sur l'accessibilité à ces structures en fonction des niveaux de ressources des personnes (au travers notamment de l'évolution du coût journalier de ces EHPAD). En 2016 le tarif moyen hébergement est de 61,05 €/jour pour les EHPAD privés associatifs et 55,34 € pour les EHPAD publics.

Le taux d'encadrement moyen est de 0,62 avec le personnel financé par l'assurance maladie correspondant à la moyenne nationale.

Le modèle économique de ces EHPAD est aujourd'hui fortement questionné dans la mesure où il repose sur un financement ternaire.

### **2/ Un modèle économique en tension qui a nécessité d'actionner de nouveaux leviers.**

Le financement de ces établissements repose sur un système de tarification « ternaire »

- le résident qui s'acquitte du tarif « hébergement » (ou le Département au titre subsidiaire de l'aide sociale) ;
- le Département, qui couvre la section « Dépendance » via l'APA versée en établissement ;
- l'assurance maladie, via l'Agence Régionale de Santé, qui abonde la section « soins ».

Ce mode de financement rigide, est source de confusion, voire d'incompréhension de la part des familles et pose la question de la soutenabilité financière tant pour les personnes âgées que pour la collectivité départementale.

C'est dans ce cadre de gestion que les principaux leviers dont il disposait en 2016 ont été actionnés.

Afin d'accompagner les EHPAD, il a été proposé aux gestionnaires, pour leur donner des marges de solvabilité, une déshabilitation partielle au titre de l'aide sociale. 65 EHPAD (pour 3510 places) ont souhaité y souscrire. Il s'agissait pour ces établissements d'offrir une qualité de prise en charge identique tout en modulant le tarif hébergement applicable en fonction des capacités contributives des résidents.

En effet la réglementation nationale précise que les EHPAD disposant d'une capacité habilitée à l'aide sociale supérieure à 50 %, voient leurs tarifs réglementés par le Département. Les EHPAD non habilités ou habilités partiellement (moins de 50 % de leur capacité) fixent librement leur tarif hébergement qui évolue ensuite selon un taux fixé par décret. Le Département fixe dans tous les cas pour chaque EHPAD le tarif dépendance.

Il convient de rappeler que le département en 2015 disposait d'une part significativement plus importante de places habilitées à l'aide sociale que d'autres départements.

Le Département est ainsi passé de 81 % des places habilitées à l'aide sociale, et donc soumises au processus de tarification administré, à 62 % actuellement.

Pour autant, le nombre de personnes âgées hébergées au titre de l'aide sociale départementale représente 30 % en moyenne des places autorisées. Même si ce taux est supérieur au niveau national qui est de 20 %, il est relativement stable.

La capacité départementale actuelle des places habilitées couvre donc largement les besoins exprimés tout en étant vigilant avec les capacités par territoire.

### **III– Une réforme du financement des EHPAD et une nouvelle démarche de contractualisation**

#### **1/ De nouvelles modalités de financement**

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite loi ASV) du 28 décembre 2015 et deux décrets du 21 décembre 2016 modifient profondément les modalités de financement des EHPAD.

La réforme de la tarification a fait entrer la totalité des EHPAD dans un nouveau mode de financement de la dépendance et du soin et dans une nouvelle relation avec les autorités de tarification (ARS et Département) autour de l'outil de pilotage budgétaire et financier EPRD (état prévisionnel des recettes et dépenses).

Il s'agit de passer d'une logique de financement sur la base de dépenses prévisionnelles à une logique budgétaire à partir des ressources allouées par les financeurs publics et autres.

#### **2/ L'impact des décisions nationales sur le financement des EHPAD**

L'Etat [Décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes] a souhaité réformer le principe de financement sur les sections Dépendance (financée par le Département via l'APA) et Soins (financée par l'Assurance Maladie via l'Agence Régionale de Santé). Pour l'Etat, il s'agit d'allouer la ressource de manière équitable au regard d'indicateurs précis (niveau de dépendance moyen et besoin technique en soins).

La convergence des tarifs dépendance des EHPAD est organisée autour du tarif moyen départemental. La convergence, à la hausse comme à la baisse, est étalée sur sept ans afin de permettre aux établissements de se réorganiser en conséquence.

Cette réforme technique, alors qu'elle aurait dû être globale, afin d'améliorer la lisibilité tarifaire pour l'usager et d'assurer une amélioration du reste à charge pour la personne âgée, demeure incomprise par de nombreux acteurs.

Cette décision nationale rigidifie le système dans la mesure où désormais la dotation dépendance est issue de l'équation tarifaire fixée par décret.

L'ARS a appliqué dès 2017 cette réforme. Au regard des demandes de clarification nationales et locales sur les impacts de la réforme pour les usagers, le Département, attaché à la qualité de prise en charge, a souhaité décaler la mise en œuvre de cette réforme et a appliqué uniquement la convergence positive donc l'octroi de moyens supplémentaires en 2017.

A la suite de la mission parlementaire sur le devenir de cette réforme, les nouvelles dispositions ont été confirmées tout en instaurant une observation nationale de leur application.

Le Département applique donc la réforme dans tous ses aspects à compter de 2018.

#### **3/ La généralisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**

La réforme engagée ouvre également la généralisation des CPOM qui doivent être conclus avec l'ensemble des EHPAD dans un délai de 5 ans. Ces contrats cadrés réglementairement seront les outils de mise en œuvre des politiques départementales notamment en matière d'évolution et de transformation de l'offre conformément aux orientations du Schéma unique départemental des solidarités humaines.

Le CPOM se substitue donc aux conventions tripartites qui liaient l'établissement, l'Assurance Maladie et le Département sur 5 ans et qui identifiaient conjointement des objectifs de qualité de prise en charge, attribuant des moyens complémentaires notamment via le financement de postes d'aide soignant, de psychologue et d'animateur pour le Département.

Désormais le CPOM est établi par organisme gestionnaire. Il s'agit d'une évolution majeure qui permet d'avoir une vision globale et transversale des EHPAD et permettra de créer de meilleures synergies entre eux.



Il s'agit ainsi pour le Département d'utiliser ces CPOM comme levier de transformation de l'activité (au regard de l'évolution des pathologies, notamment Alzheimer) et d'amélioration de la qualité de service. Ces CPOM serviront ainsi de vecteur à nos politiques publiques (mise en œuvre du Schéma unique départemental des solidarités humaines).

#### IV- Une stratégie de contractualisation qui prendra en compte les réalités territoriales

##### 1/ L'articulation entre les deux réformes et les priorités de contractualisation

La réforme en cours sur la mise en œuvre des forfaits soins et des forfaits dépendance n'intègre pas la dimension du financement de l'hébergement pourtant essentielle pour les personnes âgées qui en sont les principaux financeurs.

L'enjeu pour le Département est de s'assurer de la non dégradation de l'accessibilité financière aux EHPAD pour permettre une capacité de choix des personnes en tenant compte de la diversité des ressources des personnes âgées selon les territoires et des niveaux de prestations attendues.

Par cohérence entre les deux réformes (CPOM et convergence tarifaire), le Département souhaite les coupler et donner de la visibilité aux établissements sous tension, principalement publics et associatifs, pour qu'ils puissent s'adapter sans dégrader l'accompagnement des personnes.

Afin d'appliquer cette réforme en cohérence avec les orientations départementales (Schéma unique départemental des solidarités humaines), il est proposé à l'Assemblée Départementale :

- de prioriser dans la contractualisation en 2018-2019 notamment, les gestionnaires les plus concernés par la convergence négative soins et dépendance (35 EHPAD sur 205)
- de négocier les CPOM avec les établissements sur la base de deux paramètres : l'effort possible du gestionnaire et l'effort soutenable des usagers au regard des indicateurs sociaux du secteur (pension moyenne, taux de pauvreté des plus de 75 ans, taux d'aide sociale, moyenne des prix de journée des territoires) qui conduiront à un plan d'accompagnement du Département pour renforcer la qualité des prestations pour les établissements les plus impactés par la réforme en fonction des capacités budgétaires départementales.

L'objectif de cette négociation est de ne pas dégrader la qualité de service tout en maintenant l'accessibilité financière aux établissements, positionnés dans les caractéristiques sociales et d'offre de leur territoire. Le Département sera particulièrement attentif aux EHPAD disposant du taux d'encadrement le moins élevé.

Outre les dispositions réglementaires prévues au CPOM -Type découlant des nouvelles dispositions financières, et en cohérence avec les orientations et programmes prioritaires du Schéma unique départemental des solidarités humaines, il est proposé d'intégrer dans la négociation de tous les CPOM :

- les objectifs de qualité de service (information et droits des usagers et des familles, indicateurs de qualité de l'accompagnement en référence aux recommandations de bonnes pratiques sur la qualité de vie en EHPAD) ;
- une réflexion sur la qualité de la restauration, en particulier via l'approvisionnement local ;
- l'inscription dans l'offre territoriale d'accueil d'accompagnement des aînés et de soutien aux aidants (accueil de jour, hébergement temporaire), l'ouverture sur l'environnement et la contribution à la structuration de l'appui à la vie à domicile et à l'offre de répit ;
- les dimensions innovantes (présence humaine et vie sociale en EHPAD, l'usage de nouvelles technologies, évolution des lieux de vie collectifs de demain...);
- l'accessibilité financière des établissements pour les personnes âgées et leurs familles.

Pour permettre de répondre à ces exigences d'adaptation (le Nord compte davantage de petits établissements), les mutualisations entre établissements seront recherchées.

Il s'agira in fine d'assurer aux personnes et à leurs familles la diversité des choix d'accès aux EHPAD, qui s'exerce en priorité dans la proximité, au titre de l'accessibilité financière, pour l'équilibre territorial entre secteur habilité et non habilité à l'aide sociale.

##### 2/ Les leviers à mobiliser

Afin d'accompagner au mieux les gestionnaires, le Département fait le choix d'actionner l'ensemble des leviers mobilisables. C'est ainsi que le Département a fait le choix explicite de laisser aux gestionnaires associatifs le **Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS), qui représente 4% de la masse salariale.**

Par ailleurs dans le cadre de sa politique de mise à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) il est proposé le financement par le Département de parcours emploi compétences, qui se substituent aux contrats aidés, dans le cadre d'une convention avec l'Etat en faveur des établissements médico-sociaux et notamment les EHPAD.

De même, depuis 2017, le Département a souhaité relancer une politique ambitieuse de soutien aux investissements des EHPAD. Elle se porte à 8 M€ par an. Le tarif hébergement couvre un ensemble de charges délimité réglementairement et supporte en totalité les coûts de structure (loyer, maintenance, amortissement). Ces coûts sont très variables d'un établissement à un autre. Cette relance de soutien à l'investissement doit permettre de moderniser les établissements avec une maîtrise des tarifs dans un objectif de garantir l'accessibilité financière.

Pour ce qui concerne les EHPAD pouvant accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale, le Département fixe les tarifs de chacun, en tenant compte des indicateurs publiés par territoire et d'un taux d'actualisation délibéré. C'est ainsi que pour l'année 2018 une évolution de 0,5 % a été votée.

Afin de pouvoir accompagner cette démarche de contractualisation, une actualisation annuelle des moyens d'hébergement sera prévue en fonction des capacités budgétaires du Département

Sur le secteur non habilité, le gestionnaire fixe librement son tarif qui fait partie des dispositions contractuelles du contrat de séjour et est ensuite soumis aux contrôles des prix. Il sera proposé autant que possible de développer, par voie contractuelle, des tarifs solidaires afin de tenir compte des publics à ressources intermédiaires et de garantir une accessibilité financière.

En conséquence, je propose au Conseil Départemental :

- d'adopter la stratégie relative à la contractualisation pluriannuelle des EHPAD dans les conditions prévues dans le présent rapport et d'adopter le document CPOM type.

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 heures 28.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY, FREMAUX et MASQUELIER, ainsi que par Messieurs BEAUCHAMP, MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT), PICK et PLOUY.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE ainsi que Monsieur HENNO, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Messieurs BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDAS) et GODEFROY (porteur du pouvoir de Madame FILLEUL), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 12 h 22.

Au moment du vote, 63 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 7

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 70 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstentions : 18 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 52

Majorité des suffrages exprimés : 27

Pour : 44 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 8 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n°0.1 sont adoptées à la majorité.
--

## QUESTIONS DIVERSES

### **COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE**

- **Rapport n° 2/1**

Monsieur le Président aborde le rapport 2/1 relatif à la Motion « Pour un accompagnement national et départemental des EHPAD » déposée par le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés et le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Monsieur Charles BEAUCHAMP note que la mobilisation du 30 janvier dernier a concerné non seulement les personnels travaillant dans les EHPAD, mais aussi les directeurs d'établissement et les familles.

Monsieur BEAUCHAMP souligne la nécessité d'avoir une autre politique en direction des EHPAD et indique que l'Etat, une fois de plus, ne joue pas son rôle. Il fait remarquer que les sources de financement existent pour répondre aux préoccupations des résidents, de leurs familles et des agents.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT indique que cette motion a vocation à interpeller la majorité du Département, mais également le Gouvernement. Elle signale que Groupe Socialiste, Radical et Citoyen n'est pas d'accord sur les choix politiques qui sont faits.

Madame STANIEC-WAVRANT note une différence fondamentale entre les maisons de retraite, lieux où les personnes sont suffisamment autonomes pour pouvoir rentrer et sortir, et les EHPAD. Elle précise que les pathologies accompagnées dans les EHPAD sont lourdes.

Madame STANIEC-WAVRANT rappelle que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen est favorable au maintien à domicile. Elle estime, pour autant, que la population doit être accueillie dans de bonnes conditions dans les EHPAD.

Madame Geneviève MANNARINO rappelle que la délégation à l'autonomie a participé au redressement du Département, mais fait remarquer qu'un travail a été réalisé et a permis à des établissements de retrouver une meilleure gestion, une autre possibilité d'accompagner les personnes âgées.

Madame MANNARINO indique qu'elle partage les éléments de réflexion sur la politique nationale auprès des personnes âgées.

Monsieur le Président fait observer que la mobilisation connue par les EHPAD a eu des premiers effets sur le Gouvernement et dans l'opinion.

Monsieur le Président attire l'attention sur la question des familles des résidents.

Monsieur le Président revient sur la suppression de l'ISF ainsi que sur le problème de l'évasion fiscale.

Monsieur le Président note que cette motion n'est pas totalement précise sur le nombre de soignants par résident et critique violemment la politique des déshabilitations partielles qui est développée par la majorité. Il précise que la majorité ne votera pas cette motion, même si elle présente des éléments intéressants.

Monsieur Bruno FICHEUX signale que le Groupe Union Pour le Nord ne votera pas la motion.

Monsieur le Président précise que cela ne signifie pas que la majorité départementale est en total accord avec les textes législatifs actuels, les modalités de tarification.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand*

RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absente excusée : Martine FILLEUL

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Didier DRIEUX, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Fabrice ZAREMBA

## N° 2.1

**DAJAP/2018/111**

**OBJET :**

**MOTION « POUR UN ACCOMPAGNEMENT NATIONAL ET DEPARTEMENTAL DES EHPAD » DEPOSE PAR LE GROUPE COMMUNISTE, REPUBLICAIN CITOYEN ET APPARENTES ET LE GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET CITOYEN**

Lors de la réunion du Conseil départemental du 12 février 2018, dans le respect de l'article 41 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, le groupe Communiste, Républicain, Citoyen et apparentés ainsi que le groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ont déposé conjointement, par la voix de leur président de groupe d'élus respectif, une motion ayant pour objet « *Pour un accompagnement national et départemental des EHPAD* ».

Considérant que le sujet de la motion impacte les compétences départementales et conformément au même article du règlement intérieur, son examen a été renvoyé à la commission thématique de référence « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Prévention Santé, Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » afin que celle-ci émette un avis préalable à l'examen de la motion par le Conseil départemental lors de sa réunion du 26 mars 2018.

La motion « *Pour un accompagnement national et départemental des EHPAD* » est jointe au rapport.

Je propose au Conseil Départemental :

- de se prononcer sur la motion déposée par les deux groupes d'élus « Communiste, Républicain, Citoyen et apparentés » et « Socialiste, Radical et Citoyen », intitulée « *Pour un accompagnement national et départemental des EHPAD* ».

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 23.

63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ASTRUC-DAUBRESSE et Monsieur BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BREDA).

Madame CLERC-CUVELIER, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 12 h 40.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 8

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 1 (Monsieur CABAYE)

Total des suffrages exprimés : 71

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 43 (Groupe Union Pour le Nord, à l'exception de Monsieur CABAYE)

La motion est rejetée à la majorité.

Monsieur Maxime CABAYE intervient pour expliquer le sens de son abstention sur cette motion. Il souligne que le travail continue afin que des changements interviennent sur la réforme tarifaire et pense que le Département aurait pu être chef de file sur cette question.

- **Rapport n° 2/2**

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente le rapport 2/2 (Subventions 2018 relatives à l'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap), qui relève de sa délégation.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT note avec satisfaction la reprise d'aides financières à l'investissement pour les EHPAD et indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement ce rapport.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaients présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

*Absente excusée : Martine FILLEUL*

*Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Sylvie CLERC-CUVELIER, Didier DRIEUX, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Fabrice ZAREMBA*

**N° 2.2****DOSAA/2018/67****OBJET :**

**SUBVENTIONS 2018 RELATIVES A L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX ACCUEILLANT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

La politique départementale d'aide à l'investissement concourt à la mise en œuvre de la stratégie de diversification et de modernisation de l'offre d'accueil et d'hébergement en établissements sociaux et médico-sociaux à inscrire dans une

perspective plus inclusive dépassant l'alternative vie à domicile et vie en établissements collectifs. Cette aide s'inscrit en complémentarité des plans nationaux existants qu'il s'agisse du plan d'aide à l'investissement de la caisse nationale de solidarité autonomie (CNSA) délégués aux agences régionales de santé (ARS), de ceux de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) gérés par les caisses régionales de retraite et de santé au travail (CARSAT) via des financements complétant les emprunts des établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que des aides à la pierre financées par l'Etat.

En appui de la délibération cadre pour l'autonomie du 17 décembre 2015, et en application de la délibération du 09 octobre 2017 qui redéfinit et précise les orientations stratégiques et les déclinaisons pratiques en matière de soutien à l'investissement, plusieurs projets ont été instruits et sont désormais soumis au Conseil départemental.

Pour mémoire, les axes d'investissement départementaux prioritaires peuvent être définis comme suit :

- Soutenir et accompagner les projets liés à la transformation de l'offre d'hébergement social et médico-social, permanent et séquentiel, notamment déclinés dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens couvrant le champ du handicap et à venir pour les EHPAD, et accompagner la modernisation et la diversification des modes d'accueil qui en découlent.
- Intégrer l'extension de notre champ d'intervention à la transformation des logements-foyers en résidence autonomie consécutive à la loi du 28 décembre 2015 pour l'adaptation de la société au vieillissement, pour ceux qui nécessitent des adaptations architecturales, en complément de l'intervention de la CNAV.
- Sur le champ du handicap, faciliter les projets co-portés à l'échelle d'un territoire, s'inscrivant dans une perspective inclusive et visant à moduler les accueils (accueil de jour, accueil d'urgence, accueil temporaire, accueil permanent, etc.) et favoriser les parcours au sein du territoire. Une attention particulière sera portée par ailleurs sur les projets ciblant les personnes handicapées vieillissantes mais également les services d'aide aux aidants et d'appui aux couples aidant / aidé.
- Sur le champ des personnes âgées, soutenir une conception qualitative et territoriale de l'offre, axée sur des établissements ressources ouverts sur la cité, en plateformes territoriales, favorisant le maintien des liens sociaux, sur des structures évolutives offrant des modalités d'accueil modulées s'appuyant sur les projets personnalisés des personnes et favorisant la vie sociale (avec une attention portée sur les éléments suivants : recomposition, taille des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, localisation et ouverture des établissements vers l'extérieur).
- Soutenir l'innovation par un soutien nouveau aux habitats inclusifs (intermédiaires, adaptés, accompagnés), dans les modes d'accueil pour personnes âgées et personnes en situation de handicap y compris ceux qui intègrent des dimensions intergénérationnelles. Ce sujet nécessitera de nouvelles liaisons avec les bailleurs susceptibles de porter ces projets.
- Soutenir des projets architecturalement durables et économes pour permettre une maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment les coûts énergétiques, tout en veillant à ce que les structures soient évolutives et adaptables dans leurs usages.

L'aide à l'investissement est une aide directe en subvention, non révisable et calculée sur la base d'une dépense subventionnée en valeur fin de travaux. Elle présentera d'un point de vue comptable un caractère transférable qui permet d'atténuer, dans le budget d'exploitation, les surcoûts en fonctionnement (frais financiers et amortissement) liés à l'opération d'investissement et ce, à concurrence du montant de l'aide accordée.

Les projets retenus feront l'objet de conventions spécifiques et s'inscriront dans les orientations budgétaires définies dans le plan pluriannuel d'investissement du Département.

Pour cette réunion du Conseil départemental, huit projets ont été identifiés et sont présentés. Quatre d'entre eux portent sur le champ des personnes âgées, et représentent au total un soutien budgétaire de 1 620 000 euros. Quatre autres projets portent sur le champ du handicap et représentent au total un soutien budgétaire de 874 659 euros.

Ces projets sont annexés à cette délibération.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer des subventions d'investissements aux quatre structures relevant du secteur des personnes handicapées pour un montant à hauteur de 874 659, 30 € et aux quatre structures relevant du secteur des personnes âgées pour un montant à hauteur de 1 620 000 €, soit un montant total de subventions de 2 494 659 € 30 et dont la liste est jointe en annexe ;

- de m'autoriser à signer les conventions correspondantes avec chaque structure reprise en annexe.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
14005OP001	14005E02	2000000	0	874659,30
13004OP001	13004E04	6291876,19	0	1620000

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 44.

Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI et Monsieur DETAVERNIER sont membres du conseil d'administration de l'EHPAD Marguerite de Flandres à Orchies.

Monsieur WAYMEL est Maire de La Bassée.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame BORIE avait donné pouvoir à Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

61 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Mesdames BRIDOUX et FAHEM, ainsi que Messieurs GOSSET, LEFEBVRE et RENAUD, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n°2.2 sont adoptées à l'unanimité.
--

#### **• Rapport n° 2/3**

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente le rapport 2/3 (Attribution d'une participation financière aux Centres Locaux d'Information et de Coordination – Relais Autonomie et Convention de paiement relative aux CLIC-RA), qui relève de sa délégation.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT signale que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendra sur ce rapport.

Madame STANIEC-WAVRANT précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen approuve le maintien des financements, mais note un différentiel extrêmement important suivant les territoires. Elle fait, par ailleurs, remarquer que les CLIC n'ont toujours pas le cahier des charges.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne un traitement différencié en fonction du lieu de résidence ou d'habitation de la personne âgée et indique, par ailleurs, qu'une hausse des subventions aux CLIC avait été évoquée lors de la dernière réunion. Il signale que, par conséquent, le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre ce rapport.

Madame Geneviève MANNARINO revient sur les remarques relatives au manque de moyens et à la non équité territoriale.

Madame MANNARINO fait enfin remarquer que le cahier des charges est en cours de validation.

Monsieur le Président pense que l'égalité vue par le Département doit être conçue d'une manière dynamique et ajoute qu'il n'est pas choqué qu'un effort particulier soit parfois porté sur différents territoires s'ils sont confrontés à des réalités plus complexes.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents* : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

*Absents représentés* : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

*Absente excusée* : Martine FILLEUL

*Absents* : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Nicolas SIEGLER, Fabrice ZAREMBA

N° 2.3

**DAA/2018/87**

**OBJET :**

**ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUX CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)- RELAIS AUTONOMIE ET CONVENTION DE PAIEMENT RELATIVE AUX CLIC-RA**

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a désigné le Département chef de file des politiques gérontologiques. A ce titre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 il est devenu responsable de la coordination gérontologique. En application de ces dispositions, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015 vient confirmer l'action du Département pour améliorer l'information et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants vers une offre adaptée, lisible et diversifiée, et attribue au Département une responsabilité nouvelle en matière de prévention de la perte d'autonomie.

Les délibérations du 17 décembre 2015, relative à la politique départementale de l'autonomie, du 12 décembre 2016, relative à la stratégie départementale de prévention et du 6 février 2017 ont permis de :

- \* Définir un cadre renouvelé de la prise en charge des Nordistes âgés et/ou en situation de handicap avec les « Relais Autonomie » ;
- \* Reconnaître les CLIC comme des acteurs de prévention, œuvrant en proximité des réalités territoriales avec l'abondement d'une dotation dédiée aux actions de prévention portées par les CLIC ;
- \* Adopter un nouveau cahier des charges à partir de leurs trois missions dédiées :
  - Orientation et information spécialisée et individualisée
  - Evaluation des besoins, coordination des interventions
  - Prévention.

Conformément à la délibération du 22 mai 2017, les nouveaux arrêtés d'autorisation ont permis le regroupement des CLIC avec la dénomination : CLIC - Relais Autonomie. Quant aux nouvelles modalités de financement, elles ont permis de dégager un concours complémentaire issu de la « Conférence des financeurs de la perte d'autonomie » au titre des actions collectives de prévention à hauteur de 470 000 € ainsi qu'un budget de fonctionnement à hauteur de 2,940 M€.

Les regroupements des 30 CLIC en 16 CLIC - Relais Autonomie se sont finalisés lors du dernier trimestre 2017.



La répartition du financement 2018 permettra de conforter les CLIC - Relais Autonomie dans le cadre du nouveau cahier des charges et du fonctionnement en Relais-Autonomie.

Les deux subventions seront définies selon les éléments suivants :

La subvention de fonctionnement aura deux composantes réparties entre les 16 CLIC-Relais Autonomie :

- o Une somme de base liée aux missions confiées (volets information et coordination), d'un montant d'1,48 million, complété d'une somme de 940 078 € dédiée aux CLIC-Relais autonomie ayant concrétisé leurs mutualisations.
- o Une somme indexée au périmètre d'intervention calculée sur la base de la population des personnes âgées de plus de 60 ans (recensement partiel INSEE 2014), soit une enveloppe de 544 387 €.

La subvention action de prévention sera reconduite :

- o Une somme liée à la mise en œuvre d'un programme de prévention de 470 000 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil départemental :

- de reconduire les critères 2018 sur ces bases ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée liant le Département aux CLIC - Relais Autonomie autorisés ;
- d'attribuer une subvention départementale aux CLIC - Relais Autonomie repris dans le tableau ci-joint ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits nécessaires à l'article 93538, nature comptable 65734, 35737 et 3574 du budget départemental de l'exercice 2018 ;
- d'imputer la dépense correspondante au concours complémentaire issu de la Conférence des financeurs à l'article 93532 nature comptable 6574.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
OP13003 OP009	13003E15	2 964 465	0	2 964 465
OP13003 OP002	13003E15	4 637 333	0	470 000

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 46.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame CLERC-CUVELIER, ainsi que par Messieurs GOSSET et RENAUD.

Vote intervenu à 12 h 52.

Au moment du vote, 62 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 8

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 70 (y compris les votants par procuration)

#### **Résultat du vote :**

Abstentions : 16 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 54

Majorité des suffrages exprimés : 28

Pour : 45 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 9 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n°2.3 sont adoptées à la majorité.
--

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 53.

**LUNDI 26 MARS 2018 – APRES-MIDI**

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures 15.

*Etaient présents* : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François- Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

*Ont complété le quorum* : Guy BRICOUT, Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Françoise MARTIN, Max-André PICK, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

*Absents représentés* : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

*Absentes excusées* : Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO

*Absents* : Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA

**QUESTIONS D'ACTUALITE**

Evoquant la réforme de la SNCF, Monsieur Charles BEAUCHAMP considère que Monsieur MACRON et son Gouvernement mènent un nouveau coup de force contre le service public.

Monsieur BEAUCHAMP estime que la réforme de la SNCF fait peser des menaces sur certaines lignes TER départementales pourtant indispensables à la vie des habitants et aux territoires. Il pense que le Gouvernement et la SNCF, d'un commun accord, vont se délester des réseaux dits secondaires sur les Régions.

Monsieur BEAUCHAMP interroge Monsieur le Président sur la possibilité de saisir Madame la Ministre des Transports pour lui demander la participation financière de l'Etat aux travaux de régénération des voies ferrées du département du Nord.

Monsieur Arnaud DECAGNY rappelle que le Département n'est pas compétent en matière de gestion des lignes ferroviaires. Il fait remarquer que le Président de la Région Hauts-de-France, Monsieur Xavier BERTRAND, s'est largement exprimé dans la presse contre les fermetures de lignes TER.

Monsieur DECAGNY estime que la défense des lignes secondaires du réseau SNCF concerne aussi l'aménagement du territoire et le désenclavement de certains secteurs.

Monsieur le Président indique qu'il retient l'hypothèse d'un courrier adressé à Madame la Ministre des Transports pour attirer son attention sur ces problèmes et leur spécificité dans le département du Nord.

Madame Isabelle MARCHYLLIE évoque la journée internationale des Droits des Femmes. Elle constate que dans le sillage de l'affaire Weinstein, de nombreuses femmes victimes de harcèlement, voire d'agressions sexuelles, ont décidé de briser l'omerta et de témoigner.

Madame MARCHYLLIE s'interroge sur le devenir de l'observatoire départemental des maltraitances ainsi que sur les suites données aux Ateliers Citoyens qui se sont déroulés en 2015 sur le thème « Agir pour l'égalité, contre les discriminations ». Elle souhaite que le Département mène plus d'actions en direction des agents départementaux et de la population nordiste.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER rappelle que le Département en signant en mai 2014, la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, s'est notamment engagé à contribuer à l'égalité professionnelle en

interne par des actions volontaristes portant sur le recrutement, la promotion, la formation, la rémunération, la conciliation des temps, la mixité des métiers, et à développer le dialogue social sur ce thème.

Monsieur DETAVERNIER explique qu'un rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, contenant un plan d'actions pluriannuel en la matière, a été présenté au Comité technique du 6 octobre 2017.

Monsieur le Président estime qu'en matière de harcèlement sexuel, deux principes ne doivent pas être négligés, d'une part, la libération de la parole des femmes, d'autre part, la préservation du principe de la présomption d'innocence.

Monsieur Nicolas SIEGLER signale que trois regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) attachés aux territoires de la communauté d'agglomération de Cambrai vont connaître une fermeture de classe pour deux élèves qui feraient défaut ainsi que la fermeture d'une école pour un élève manquant.

Monsieur SIEGLER souhaite que d'ici la rentrée 2018, soit revue la situation des écoles rurales, en particulier celle des RPI qui ont été touchées par des annonces de fermetures de classes pour quelques élèves de moins.

Monsieur Patrick VALOIS fait remarquer que dans le département du Nord, 57 communes sont considérées comme rurales par le Ministère de l'Education nationale, alors que, selon la définition rappelée dans la délibération cadre « Ruralité », 474 communes ont été retenues comme étant des communes rurales par l'assemblée départementale.

Monsieur VALOIS constate que la politique nationale en faveur de l'école rurale ne correspond pas aux annonces du Chef de l'Etat. Il signale que le Ministre de l'Education nationale a utilisé une définition du monde rural qui a réduit le nombre de départements ruraux et entraîné des divergences sur la réalité du nombre de fermetures de classes rurales.

Monsieur VALOIS indique que le Directeur académique attend des Maires ruraux l'engagement d'une réflexion collective sur leurs territoires, là où des tensions sont constatées, pour amorcer une mutualisation des moyens et d'éventuels regroupements pédagogiques intercommunaux ou concentrés, afin de pouvoir envisager le maintien de classes.

Monsieur le Président souligne la nécessité de trouver un accord avec l'Etat sur la définition des communes rurales dans le département du Nord.

Monsieur le Président évoque le Schéma départemental de l'amélioration de l'accès des services au public, notamment l'une des fiches actions qui concerne l'amélioration de la réussite de tous les élèves quels que soient leur lieu de résidence et leur condition sociale.

Madame Virginie VARLET constate que depuis le début du mandat, l'offre de service en matière de protection de l'enfance a été radicalement transformée, notamment une diminution du nombre de places disponibles en établissement pour les jeunes faisant l'objet d'une mesure de protection ainsi qu'une la rupture dans l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Madame VARLET attire l'attention sur la diminution des crédits dédiés aux départs en vacances des enfants de l'Aide sociale à l'enfance. Elle demande à la majorité départementale de faire preuve d'humanité dans la conduite des politiques de protection de l'enfance et de rétablir les crédits destinés aux départs en vacances pour les jeunes de l'ASE.

Monsieur le Président explique que le Département a ouvert davantage de mesures de protection administratives et a tenté de limiter les mesures de protection judiciaires. Il souligne la volonté départementale de respecter la loi sur le caractère exceptionnel des mesures judiciaires et de travailler au remaillage des familles.

Concernant l'usage des colonies de vacances, Monsieur Yves DUSART indique que la priorité est donnée aux enfants confiés aux assistants familiaux, notamment dans le but de garantir le droit aux congés des agents départementaux. Il précise que la priorité des départs en colonie est également donnée aux enfants porteurs de handicap.

Monsieur DUSART souligne que le Département essaie de mener des politiques innovantes ainsi qu'une réflexion sur la façon d'encourager les assistants familiaux à partir en congés avec les enfants.

Monsieur DUSART explique que le recours aux colonies de vacances n'est plus la solution de facilité priorisée. Il signale que d'autres pistes, bien en phase avec le projet de l'enfant seront approfondies.

Monsieur DUSART affirme que jamais l'accueil des enfants ne sera une variable ajustable des finances du Département.

Madame Marie-Annick DEZITTER évoque l'absence de réponse à l'appel d'offres lancé par le Département pour une délégation de service public de la station touristique du ValJoly. Elle souhaite avoir quelques informations quant à la suite de la procédure et aux scénarios qui peuvent être envisagés pour l'avenir du ValJoly.

Monsieur Sébastien DUHEM s'interroge que les raisons de la non réception de candidatures pour la délégation de service public de la station touristique du ValJoly.

Monsieur le Président rappelle que les majorités départementales successives ont investi depuis des décennies des sommes considérables. Il indique que la subvention d'équilibre attribuée au ValJoly, longtemps supérieure à 2 M€ avait été ramené à un peu moins de 2 M€.

Monsieur le Président estime que la solution de l'abondement systématique à hauteur de 2 M€ n'est pas nécessairement une bonne solution et qu'une autre alternative doit être envisagée.

Monsieur le Président indique qu'il sera nécessaire de comprendre les raisons pour lesquelles l'offre est restée infructueuse et d'étudier dans un premier temps la possibilité de prévoir un appel d'offre par lots séparés. Il évoque également, la création par exemple d'une société anonyme d'économie mixte ou d'une société publique locale.

Monsieur le Président explique qu'un travail est mené pour la constitution d'un vaste réseau culturel sur le territoire.

Monsieur le Président pense qu'à côté du tourisme classique du ValJoly, il serait souhaitable de développer un tourisme d'affaires qui passerait par la réalisation d'un équipement hôtelier.

Monsieur Bernard BAUDOUX estime que la station touristique du ValJoly doit continuer à tendre vers un tourisme plus populaire ou plus éducatif. Il propose la création d'un lieu en capacité d'accueillir des classes vertes et des centres de loisirs.

Monsieur le Président signale une piste de réflexion concernant l'apprentissage de la natation sur une période d'une dizaine de jours pour des collèges ruraux.

Monsieur Patrick KANNER évoque l'engagement pour le renouveau du bassin minier. Il rappelle que le plan portait sur la rénovation de 23 000 logements.

Monsieur KANNER s'interroge sur la prochaine recapitalisation de Maisons et Cités. Il souhaite connaître la position du Département quant à la modification structurelle et potentielle dans la gestion et la gouvernance de cet organisme.

Monsieur Max-André PICK indique que le Département ne dispose pas encore de tous les éléments permettant une prise de position définitive sur ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

### **DOSSIERS DU PRESIDENT**

- **Rapport n°1**

Monsieur le Président présente le rapport relatif à la création de la Fondation du Nord sous l'égide de la Fondation « Agir contre les exclusion ».

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne*

*pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

*Absentes excusées : Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Didier DRIEUX, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA*

N° 1

**DIRCOM/2018/113**

**OBJET :**

**CREATION DE LA FONDATION DU NORD SOUS EGIDE DE LA FONDATION « AGIR CONTRE L'EXCLUSION »**

Lors de sa réunion du 22 mars 2017, le Conseil Départemental du Nord a approuvé, à l'unanimité, de nouvelles orientations de la politique départementale de mécénat, et en particulier le principe de création d'une fondation territoriale dénommée Fondation du Nord, sous l'égide de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), fondation reconnue d'utilité publique.

**- Pourquoi créer une fondation territoriale ?**

Déjà investies dans le champ de la solidarité, au travers de leur politique de mécénat ou de Responsabilité Sociale et Environnementale notamment, les entreprises sont, comme les collectivités, confrontées aux grands enjeux de société qui impactent leurs activités et leur développement.

L'inclusion des publics en difficulté, alors que les entreprises peinent à recruter sur certains métiers en tension, l'accompagnement des aidants, qui sont aussi souvent leurs collaborateurs, la place des personnes en situation de handicap dans l'entreprise sont autant de problématiques qui nécessitent la mobilisation de tous.

Innovation sociale et sociétale, accès à la culture pour tous, protection de l'environnement, constituent également des opportunités de développer ensemble des actions adaptées.

C'est pourquoi le Département du Nord impulse la première fondation territoriale, à l'échelle d'un département, innovant sur le terrain des solidarités, de la Flandre à l'Avesnois.

La Fondation du Nord aura pour objet de construire des réponses innovantes et adaptées aux problématiques propres au territoire du Nord, afin de favoriser l'inclusion sociale ou professionnelle de ses habitants. Elle constituera un espace de concertation et de partage d'idées public/privé au service de l'intérêt général.

Cette Fondation sera placée sous l'égide de la Fondation FACE, qui en a délibéré favorablement lors de son Conseil d'Administration du 16 novembre 2016. Créée en 1994, la Fondation FACE, reconnue d'utilité publique, a pour objet de prévenir et de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discriminations et de pauvreté, de favoriser l'accès aux services et à la culture, de soutenir le développement des territoires par une approche globale et innovante de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises. Les statuts et le règlement intérieur de la Fondation FACE figurent en annexes 3 et 4.

La convention portant création de la Fondation du Nord entre le Département et la Fondation FACE en précise les objectifs et les moyens (cf. annexe 1). Cette convention porte sur une durée de 3 ans.

**- La Fondation du Nord, une nouvelle dynamique public/privé au service des territoires**

La Fondation du Nord entend « jouer collectif » autour d'un grand mouvement de petites comme de grandes entreprises, afin d'agréger le plus de soutiens possibles au bénéfice des projets qu'elle souhaite accompagner. Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département du Nord, membre fondateur, apporte son support technique et son expertise à la Fondation du Nord.

Des entreprises ont déjà rejoint cette dynamique pour répondre aux défis du Nord et rendre explicite, au travers de la Fondation du Nord, leur engagement pour les territoires, au service de l'intérêt général.

Toutes les formes de contribution de mécénat financier, de compétences ou de prestations sont attendues.

De nouvelles formes d'ingénierie et de partenariats territoriaux seront également expérimentées avec l'ensemble des acteurs de terrain, en mobilisant des fonds publics, du don en nature, de la philanthropie individuelle, comme des dynamiques de RSE des entreprises.

#### - **Les solidarités, champs d'actions de la Fondation du Nord au bénéfice des Nordistes**

La Fondation du Nord accompagne des actions innovantes, en fonction des besoins et des spécificités de chaque territoire du Nord, portées par des acteurs publics ou privés, dans les domaines d'action suivants :

- **développement de nouvelles formes de solidarité sur le territoire**

Mobilisation des acteurs publics et privés en soutien à des actions innovantes, adaptées aux contextes locaux, en vue de l'inclusion sociale et professionnelle des habitants...

- **accès à l'emploi des allocataires du RSA**

Levée des freins à l'emploi (mobilité, coaching, garde d'enfants...), accompagnement par l'entreprise via du mécénat de compétence...

- **autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**

Maintien à domicile, habitat connecté, habitat intermédiaire favorisant la mixité sociale et générationnelle...

- **accompagnement des jeunes les plus fragiles**

Découverte des métiers au collège, accès au logement autonome...

- **actions de solidarité et de médiation dans le domaine de la culture et de l'environnement**

Médiations intergénérationnelles, projets d'accès à la culture pour tous...

#### - **La gouvernance**

La Fondation du Nord est administrée par un Comité Exécutif composé de 32 membres au maximum, répartis comme suit :

*Les fondateurs :*

- collège de 18 chefs d'entreprises au maximum, membres Fondateurs, ou de leurs représentants désignés librement par chacun d'eux, dont l'un sera Président de la « Fondation du Nord » ;
- collège de 5 élus départementaux au maximum, représentant le Département du Nord, membre fondateur, ou de leurs représentants désignés par le Conseil départemental ;
- FACE, représentée par le Délégué Général.

*Les personnalités qualifiées :*

- 6 personnes qualifiées au maximum, agissant en qualité d'expert, désignées par les membres Fondateurs.

*Les donateurs :*

- un représentant des entreprises donatrices, partenaires de projets, non fondatrices, désigné par les partenaires donateurs ;
- un représentant des donateurs individuels (personnes physiques), sollicité après tirage au sort.

Le Comité Exécutif se réunira 2 fois par an au minimum. Les décisions sont prises à la majorité des voix, telles que réparties dans l'annexe 2 en pièce jointe.

Le Comité Exécutif statuera sur le mode de sélection des projets que la Fondation du Nord soutiendra ou mettra en œuvre lors de sa première réunion.

Il désignera un Président, au sein du collège des entreprises fondatrices, et un secrétaire.

#### - **Versement des libéralités**

Le Département du Nord, fondateur initial de la Fondation du Nord, s'engage à conduire les actions nécessaires pour verser ou faire verser à la « Fondation du Nord » sous l'égide de la Fondation FACE une somme initiale de 60 000 € (soixante mille euros) sur 3 ans, selon les modalités précisées en annexe 2.

La contribution annuelle du Département prendra, quant à elle, la forme d'un apport financier de 25 000 €, ainsi que des prestations en nature et en compétence. Chaque année, le Département établira un bilan de sa contribution en nature et compétence. La contribution annuelle du Département ne sera pas inférieure au seuil de 60 000 €.

Ces libéralités peuvent être complétées par des versements de la part du Département ou de la part de nouveaux Fondateurs ou donateurs.

Sur ce dernier point, des entreprises, co-fondatrices de la Fondation du Nord, s'engagent envers la Fondation FACE, au travers d'une convention portant création qui leur est propre et dont le modèle-type est joint en annexe 5.

L'apport en numéraire des premiers fondateurs (Département et entreprises) est détaillé en annexe 2.

Lieu d'échanges d'idées public/privé, la Fondation du Nord donne l'impulsion à une dynamique de mobilisation des acteurs locaux, entreprises comme donateurs individuels, pour inventer ensemble un nouveau modèle de développement territorial, au service des Nordistes.

Cette action expérimentale permettra de soutenir des projets innovants adaptés à chaque contexte territorial infra départemental.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention portant création de la Fondation du Nord avec FACE ;
- de désigner 5 élus départementaux, ainsi que 5 suppléants, pour représenter le Département du Nord au Comité Exécutif de la Fondation du Nord ;
- d'autoriser le versement d'une contribution annuelle de 25 000 € pendant 3 ans à la Fondation FACE pour la Fondation du Nord, prélevée sur la ligne budgétaire 35004OP001.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35004OP001	AE à prévoir lors d'une prochaine étape budgétaire			75 0000 €
Prestation en nature sur 3 ans				105 000 €

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 23.

63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Mesdames DEROEUX et VANPEENE, ainsi que Monsieur GOSSET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité.
---

### **• Rapport n°2**

A la demande de Monsieur le Président, Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER présente les projets de mécénat portés par des équipements culturels départementaux.

Monsieur le Président souligne le partenariat financier avec les sociétés Humanis et Accorhotels dans le cadre des Premières Assises de l'accueil familial.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront favorablement les propositions du rapport mais ne participeront pas au vote concernant le partenariat avec Humanis. Il rappelle que la société Humanis, qui avait obtenu le marché pour la prévoyance et la mutuelle des agents départementaux avait augmenté de manière assez importante ses tarifs l'année suivante.

Monsieur le Président signale que l'appel d'offres pour la prévoyance et la mutuelle des agents du Département sera probablement relancé dans les prochains mois.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER rappelle qu'Humanis avait utilisé la clause de revoyure prévue dans le contrat pour changer les tarifs proposés aux agents. Il explique qu'une réflexion est engagée quant à l'opportunité de dénoncer ce contrat et relancer un appel d'offres.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAG*

*Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

*Absentes excusées : Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Jean-Marc GOSSET, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Bertrand RINGOT, Fabrice ZAREMBA*

N° 2

## DIRCOM/2018/112

### OBJET :

### **PROJETS DE MECENAT PORTES PAR DES EQUIPEMENTS CULTURELS EN 2018 ET PARTENARIATS A L'OCCASION DE L'ORGANISATION, PAR LE DEPARTEMENT DU NORD, DES PREMIERES ASSISES DE L'ACCUEIL FAMILIAL, PERSONNES AGEES-PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, LE 6 AVRIL 2018**

Sur le fondement de la loi du 23 juillet 1987, modifiée le 1<sup>er</sup> août 2003 (dite « loi Aillagon »), le Conseil départemental a mis en place depuis le début des années 2000, une politique de mécénat afin de soutenir l'action de ses équipements culturels.

Lors de sa réunion du 22 mai 2017, le Conseil départemental a approuvé, à l'unanimité, les principes de la nouvelle politique départementale de mécénat, en faisant évoluer son champ d'intervention. Outre la culture, des projets dans le domaine de la solidarité (autonomie, insertion, enfance), ainsi que dans le domaine de l'environnement (protection du patrimoine naturel, éducation à l'environnement), seront proposés aux mécènes.

D'autre part, le Conseil départemental a également approuvé la création d'une fondation territoriale, à l'échelle du territoire du Nord, afin d'imaginer, avec l'ensemble de la société civile, et au premier chef le monde économique, de nouvelles formes d'actions d'intérêt général en cohérence avec l'expertise départementale en matière de solidarités.

La création de ce nouveau véhicule n'exclut cependant pas de poursuivre l'accompagnement en mécénat de projets départementaux (notamment dans le domaine culturel) en régie directe.

Sur le fondement des dispositions de l'article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a défini les critères de la politique départementale en matière culturelle, qui a fait l'objet d'une délibération DESC/2017/119 du 22 mai 2017. Celle-ci vise explicitement le recours au mécénat pour soutenir les projets des équipements culturels.



Ceci exposé, le présent rapport fait état des premiers projets de mécénat portés par des équipements culturels départementaux en 2018, ainsi que des partenariats noués à l'occasion de l'organisation, par le Département du Nord, des « 1<sup>res</sup> Assises de l'accueil familial, personnes âgées-personnes en situation de handicap », le 6 avril 2018.

#### - **MusVerre - Mécénat financier de la Caisse d'Epargne Hauts de France**

Le *MusVerre*, à Sars-Poteries, est un lieu culturel incontournable dans le domaine de la création en verre qui se positionne au niveau national et international. C'est aussi une structure ancrée dans son territoire, investie en faveur du développement social, économique et culturel de l'Avesnois dans un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs et des habitants. Depuis son ouverture le 30 septembre 2016, le *MusVerre* a attiré près de 95 000 visiteurs.

Première banque française de proximité, la Caisse d'Epargne a intégré depuis son origine la dimension d'intérêt général, en agissant à travers un programme de responsabilité sociétale, en faveur des populations les plus éloignées des circuits bancaires et financiers. Elle soutient et associe son image à des projets locaux ou régionaux d'intérêt général.

Née de la fusion des Caisses d'Epargne Nord France Europe et de Picardie, le 1<sup>er</sup> mai 2017, la Caisse d'Epargne Hauts de France est un mécène fidèle du *MusVerre*, dont elle accompagne régulièrement les divers projets culturels depuis 2012.

Pour l'année 2018, la Caisse d'Epargne Hauts de France souhaite poursuivre son soutien au *MusVerre* au travers d'un mécénat financier de 50 000 €.

Dans ce cadre, la Caisse d'Epargne Hauts de France soutient les activités de l'atelier du Verre et accompagne l'organisation par le *MusVerre* des 2 expositions temporaires programmées en 2018 :

- *Open Space*, du 14 avril au 28 septembre 2018, qui présente un ensemble d'œuvres d'Udo ZEMBOK, artiste contemporain de renommée internationale ;
- l'exposition temporaire consacrée à Sally FAWKES, qui fait suite à la résidence artistique de création de cette artiste britannique, présentée du 13 octobre 2018 au 10 février 2019.

D'autre part, la Caisse d'Epargne Hauts de France participe à l'acquisition d'une œuvre monumentale en verre, réalisée par Udo ZEMBOK. Cette œuvre sera installée dès septembre 2018 devant l'entrée du *MusVerre*.

En contrepartie, le *MusVerre* propose à ce mécène une visibilité sur l'ensemble de ses outils de communication, la mise à disposition d'espaces, la fourniture de catalogues d'exposition, des visites guidées des expositions temporaires et des animations à l'atelier du Verre pour les clients ou collaborateurs de la Caisse d'Epargne Hauts de France.

La valeur de ces contreparties s'élève à 12 500 €.

En poursuivant son soutien au *MusVerre*, la Caisse d'Epargne Hauts de France devient « Grand mécène » du musée.

La convention annexée au présent rapport reprend et précise l'ensemble de ces points.

#### - **MusVerre - Lancement d'une souscription publique pour l'acquisition de l'œuvre *Fusion !* d'Udo ZEMBOK**

La Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé, lors de sa séance du 27 novembre 2017, la programmation de l'exposition temporaire *Open Space* consacrée au travail de l'artiste Udo ZEMBOK qui se déroulera du 14 avril au 28 septembre 2018 au *MusVerre*.

Par ailleurs, la Commission Permanente a validé lors de sa séance du 12 février 2018, la proposition de commande à cet artiste d'une œuvre « *Fusion !* » pour un montant total de 50 500 € HT. Cette œuvre monumentale prendra place sur le parvis à l'entrée du *MusVerre* et sera dévoilée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine le 15 septembre 2018, en présence de l'artiste. Visible depuis la route départementale, cette œuvre sera un élément d'appel fort pour les visiteurs.

Cette acquisition est inscrite dans le cadre du programme 2018 de mécénat avec la Caisse d'Epargne Hauts de France dont le projet de convention est présenté au Conseil Départemental au point 1 et bénéficiera d'un soutien financier de 20 000 € fléchés pour la participation à la commande de *Fusion !* Cette convention a identifié les contreparties.

Il est proposé de compléter le plan de financement, sur la période du 14 avril au 14 septembre 2018, par une souscription publique, un appel au mécénat d'entreprise et la mise en place d'une urne au musée destinée à récolter des dons anonymes.

Le montant maximal visé par cette collecte de fonds est de 33 300 €. En cas de dépassement, les sommes récoltées seront affectées à un autre projet d'acquisition du *MusVerre*.

Cette opération de mécénat et de souscription, qui confortera le lien musée et territoire, nécessite la mise en place de modalités particulières, notamment :

- une stratégie de communication à destination d'entreprises partenaires potentielles et du grand public relayée par des supports ciblés (plaquette mécénat d'entreprises, plaquette souscription publique, panneau d'information auprès de l'urne dans le hall du musée...),
- la prise d'un arrêté pour la tenue d'une régie temporaire afin de permettre l'encaissement des dons récoltés dans l'urne et ceux de la souscription publique, durant la période du 14 avril au 14 septembre 2018,
- une démarche auprès de la Préfecture du Nord, pour la mise en place de la souscription publique au sein du musée.

Pour les donateurs particuliers, le montant de souscription pourra faire l'objet d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable (en cas de dépassement, la déduction est reportable sur les années suivantes). Un reçu fiscal sera adressé aux donateurs par le *MusVerre* à cet effet.

Les contreparties s'échelonneront suivant le montant versé : une entrée au musée, une carte de reproduction de l'œuvre, une glette d'artiste, un catalogue... avec un cumul possible, dans la limite de 25 % du montant du don.

Les donateurs seront invités le 15 septembre, lors du dévoilement de l'œuvre en présence de l'artiste.

En complément, il est envisagé la vente en boutique d'un pin's de soutien « *J'aime le MusVerre, je donne !* » dont le produit pourrait être affecté à l'acquisition de l'œuvre, sous réserve de la traçabilité du coût du pin's.

L'organisation de cette opération par le *MusVerre* associe étroitement le service Mécénat et Grands partenariats, la DFCG et la DAJAP.

#### - **Forum départemental des Sciences – Mécénat financier de MARIOT- GAMELIN SAS en soutien au développement de la culture scientifique**

Centre de culture scientifique, technique et industrielle, le Forum départemental des Sciences est un lieu d'exposition et de diffusion, dont la fréquentation s'élève à 125 000 visiteurs par an.

Sa principale mission est de diffuser la culture scientifique auprès du grand public, de la rendre accessible au plus grand nombre, en ciblant particulièrement les plus jeunes, afin de permettre à chacun de comprendre les grands enjeux actuels de la science.

Pour la période 2018/2020, le Forum départemental des Sciences propose d'éclairer le lien entre science et sport, en s'entourant d'une véritable équipe de chercheurs, d'universitaires, de représentants de fédérations sportives, qui mettront en commun leurs ressources scientifiques, matérielles ou financières.

Créée en 1932, la société MARIOT-GAMELIN est une entreprise régionale de 140 salariés, spécialiste du transport de voyageurs, notamment par autocar.

Mécène fidèle du Forum départemental des Sciences depuis 2014, cette entreprise souhaite soutenir les actions culturelles du Forum départemental des Sciences, programmées en 2018 et en 2019, au travers d'un mécénat financier de 20 000 €, soit 10 000 € par an.

En contrepartie, le Forum départemental des Sciences propose à l'entreprise une visibilité sur l'ensemble de ses outils de communication, ainsi que la mise à disposition d'espaces. La valeur de ces contreparties s'élève à 5 000 €.

La convention annexée au présent rapport reprend et précise l'ensemble de ces points.

#### - **1<sup>res</sup> Assises de l'accueil familial – Partenariats en nature et financier**

L'Assemblée départementale a été informée, lors de la séance plénière du 13 novembre 2017, de l'organisation des 1<sup>res</sup> Assises de l'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, qui auront lieu le 6 avril 2018 au Nouveau Siècle à Lille.

Le Département du Nord s'attache, en effet, depuis 2015, à diversifier l'offre d'accueil des publics fragiles en proposant des solutions innovantes qui préservent la sociabilité des personnes au sein d'un environnement bienveillant. C'est en ce sens que le Département a intensifié les politiques d'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Ces assises, qui réuniront les professionnels du « Bien vieillir » à l'échelle nationale, ont pour ambition d'aider les Départements à développer ce mode d'accueil, d'harmoniser les dispositifs mis en place et d'ouvrir des perspectives pour les professionnels de l'accueil familial.

- **PARTENARIAT FINANCIER AVEC HUMANIS**

HUMANIS, acteur de référence dans le monde de la protection sociale et engagé dans la prévention de la perte d'autonomie, a accepté de soutenir les 1<sup>ères</sup> Assises de l'accueil familial et d'en devenir partenaire. Ce partenariat financier, d'un montant de 8 547 €, vient consolider l'organisation de cet événement.

En contrepartie, le Département du Nord propose à HUMANIS :

- l'intervention d'un de ses représentants, expert de la thématique « Handicap et perte d'autonomie » pendant la journée de débat,
- la visibilité d'HUMANIS sur l'ensemble des supports de communication liés à l'événement : invitation, programme, kit du participant, communiqué et dossier de presse, kakémono et actes des Assises.

La convention annexée au présent rapport reprend et précise l'ensemble de ces points.

- **PARTENARIAT EN NATURE AVEC ACCORHOTELS**

Le groupe ACCORHOTELS a accepté de collaborer à la bonne organisation des Assises de l'accueil familial en prenant en charge, à titre gracieux, des hébergements pour 5 intervenants experts venant d'autres départements. Ce partenariat en nature est évalué à 900 €.

En contrepartie, le Département du Nord propose une visibilité d'ACCORHOTELS sur le carton d'invitation-programme de l'événement et dans le hall d'accueil du Nouveau Siècle avec l'installation d'un kakémono du partenaire.

La convention annexée au présent rapport reprend et précise l'ensemble de ces points.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de mécénat et de partenariat en annexe,
- d'approuver le lancement de la souscription publique par le MusVerre pour l'acquisition de l'œuvre *Fusion !* d'Udo ZEMBOK selon les modalités précisées dans le rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP001 31006E17 Recette				78 547 €

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 28.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames DEROEUX et VANPEENE, ainsi que par Monsieur DRIEUX.

Madame STANIEC-WAVRANT ainsi que Messieurs CAUCHE, KANNER et WILMOTTE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

#### **1 – Concernant l'organisation des 1<sup>ères</sup> Assises de l'Accueil Familial, en ce qu'elle comporte un partenariat financier avec HUMANIS**

Vote intervenu à 15 h 35.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 8 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)  
 Ont pris part au vote : 60 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0  
 Total des suffrages exprimés : 60  
 Majorité des suffrages exprimés : 31  
 Pour : 60 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)  
 Contre : 0

**2 – Concernant les autres propositions**

Vote intervenu à 15 h 35.  
 Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.  
 Nombre de procurations : 9  
 Absents sans procuration : 14  
 N'ont pas pris part au vote : 0  
 Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0  
 Total des suffrages exprimés : 68  
 Majorité des suffrages exprimés : 35  
 Pour : 68 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)  
 Contre : 0

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité.

**COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

• **Rapport n° 1.1**

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport 1/1 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaients présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Chriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER

Absentes excusées : Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO

Absents : Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA

## N° 1.1

DFCG/2018/52

OBJET :

**RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

L'article 5-I de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 prévoit que les Départements créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent au moyen d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La Commission compte en 2017 quatorze Conseillers départementaux et dix représentants d'associations d'usagers des services publics départementaux.

La loi 2002-276 du 27 février 2002 prévoit que la Commission intervient chaque année afin d'examiner les rapports des délégataires de service public et les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette Commission doit être également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Un rapport annuel, établi par le cocontractant, est présenté par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, avec ses observations éventuelles, à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou l'organe délibérant de l'établissement public, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat.

Enfin, son rôle n'est pas seulement consultatif. Elle peut proposer des améliorations quant au fonctionnement des services publics correspondants.

La loi modifiée n°2002-276 du 27 février 2002 prévoit que le Président de la Commission présente à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Nord au cours de l'année 2017.

En 2017, deux réunions se sont tenues les 12 juin et 11 septembre. La Commission a examiné les rapports suivants :

- le rapport du délégataire concernant la gestion déléguée du dispositif de téléassistance pour l'année 2015-2016,
- le rapport des délégataires concernant la gestion déléguée des services de transports routiers non urbains de voyageurs pour l'année 2015-2016,
- le rapport pour la gestion déléguée à la SPL de gestion du Stade Vélodrome Couvert Régional de Roubaix pour l'année 2015 à 2016.

La Commission a pris acte de ces rapports.

Lors de ces réunions, la Commission a également été consultée pour avis sur :

- le lancement d'une concession de service public pour la gestion de la station touristique du ValJoly. La Commission a émis un avis favorable sur cette proposition ;
- le projet de marché de partenariat dans le cadre de la reconstruction de l'immeuble « Le Forum ». La Commission a émis un avis favorable sur cette proposition ;
- le renouvellement de la délégation de service public concernant la téléassistance. La Commission a émis un avis favorable sur cette proposition ;
- le renouvellement de la délégation de service public concernant le stade vélodrome couvert régional de Roubaix. La Commission a émis un avis favorable sous réserve de demandes de la CCSPL.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics du Département du Nord au cours de l'année 2017.

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 35.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame BOISSEAUX et Monsieur WILMOTTE.

Messieurs BEAUCHAMP et DUHEM, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Le Conseil départemental donne acte des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics du Département du Nord au cours de l'année 2017.

#### • **Rapport n° 1.2**

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-président en charge des Ressources humaines, présente le rapport n° 1/2 qui relève de sa délégation. Il précise qu'il est proposé de recruter un seul contractuel pour une durée de trois ans.

Monsieur DETAVERNIER informe les Conseillers départementaux qu'il y a actuellement 135 agents contractuels au sein du Département du Nord.

Monsieur Roméo RAGAZZO indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'étonnent de la récurrence de cette pratique qui semble se banaliser. Il annonce que les membres de son groupe s'abstiendront sur ce projet de délibération.

Monsieur le Président rappelle que le recours aux agents contractuels n'est utilisé que lorsque le processus de recrutement de titulaires territoriaux a été infructueux.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux l'amendement, puis le rapport amendé n° 1.2 :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

*Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO*

*Absent(e)(s) : Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Sébastien DUHEM, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA*

N° 1.2

**DRH/2018/89****OBJET :****LISTE COMPLEMENTAIRE DES EMPLOIS SUSCEPTIBLES D'ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS (ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE)**

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires définit le principe de pourvoir les emplois permanents par des fonctionnaires. Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement ce principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Cependant, les articles 3-3-2° et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précisent qu'une collectivité territoriale peut, par délibération, pourvoir des postes de catégorie A pour une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

La délibération du Conseil général du Nord en date du 12 novembre 2012 (rapport n° DGC/2012/1420) précise la liste des postes concernés. Cette première délibération a été depuis complétée par celles du 6 mai et 14 octobre 2013, du 16 décembre 2014, du 15 juin, 12 octobre et du 17 décembre 2015, du 26 septembre et du 17 octobre 2016, des 3 juillet et 18 décembre 2017.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter les délibérations susmentionnées et d'autoriser le recrutement de deux agents contractuels pour le poste détaillé en annexe, lorsque le recrutement d'agents titulaires n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP017T01	E01	4623825	359 263,06	53011

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DRH/2018/89**

**OBJET :** Liste complémentaire des emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

**EXPOSE DES MOTIFS**

Il est nécessaire de rectifier une erreur de rédaction sur le nombre de postes proposés au recrutement. Il s'agit de recruter un agent contractuel pour occuper les fonctions de Responsable adjoint d'établissement culturel et non deux comme indiqué dans la proposition de décision et dans le tableau joint en annexe du rapport.

**DISPOSITIF**

- 1) La proposition de décision formulée en conclusion du rapport est modifiée comme suit :
  - 2) « Je propose au Conseil départemental :
    - de compléter les délibérations susmentionnées et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour le poste détaillé en annexe ci-jointe, lorsque le recrutement d'agents titulaires n'aura pas été possible.
- 2) L'annexe jointe au présent amendement est substituée à l'annexe initiale jointe au rapport

**DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 38.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAUCHE.

Madame COEVOET, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 43.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions : 14 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 54

Majorité des suffrages exprimés : 28

Pour : 54 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport amendé n° 1.2 est adoptée à l'unanimité.

**COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE**

- **Rapport n° 2.4**

Madame Doriane BECUE, Vice-présidente en charge de l'Insertion et du retour à l'Emploi, présente le rapport n° 2.4 qui relève de sa délégation.

Monsieur Jean-Claude DULIEU rappelle les inquiétudes, les réserves et les propositions du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés lors de la mise en œuvre du dispositif des Contrats Initiative Emploi (CIE). Il souligne que les membres de son groupe avaient demandé à cette occasion la mise en place d'une commission de suivi du nouveau dispositif.

Monsieur DULIEU réitère la demande de création d'une commission de suivi au sein du Conseil départemental.

Concernant les Parcours, Emploi, Compétences (PEC), Monsieur DULIEU constate que l'Etat finance très peu le dispositif.

Monsieur DULIEU rappelle que les usagers ont le droit à un service public de qualité. Il considère que les emplois précaires d'insertion dans les EHPAD, parce qu'inévitablement sous-qualifiés, ne pourront compenser les sous-effectifs dans le secteur médico-social.

Monsieur Marc GODEFROY remarque que la participation de l'Etat sur les PEC sera très inférieure à celle du Département. Il pense que le maintien en volume des contrats aidés se fera au détriment des finances départementales.

Monsieur GODEFROY estime que les contrats aidés qui mettront en œuvre les tâches départementales, notamment dans les collèges et les EHPAD, seront soumis à une plus grande précarité, quelles que soient l'exigence et l'ambition du suivi exigé.

Monsieur GODEFROY constate que l'effort principal du Département portera sur les CIE qui seront recrutés dans des entreprises privées. Il se demande si ces fonds seront bien employés, notamment si cela se fait aux dépens des financements départementaux accordés aux associations et collectivités publiques.

Monsieur GODEFROY annonce que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendront sur ce rapport.

Monsieur Olivier HENNO souligne l'effort renouvelé et renforcé du Département par rapport à la réforme du Gouvernement sur les contrats aidés.



Monsieur HENNO rappelle que 47 % des CIE conclus en 2017 ont conduit à un contrat à durée indéterminée. Il signale aussi que le taux d'employabilité des personnes ayant contracté un CIE est de 60 %.

Monsieur HENNO pense qu'il est nécessaire d'être vigilant concernant le dispositif du CIE. Il estime néanmoins que le CIE ne constitue pas un effet d'aubaine pour les entreprises et permet à un certain nombre de jeunes de retrouver le chemin de l'emploi, d'avoir une employabilité et de retrouver l'espoir.

Madame Doriane BECUE indique être favorable à la mise en place d'un comité de suivi.

Madame BECUE rappelle que les CIE sont destinés aux personnes ayant des difficultés pour retrouver un emploi. Elle souligne que les entreprises font l'effort d'accepter dans leurs entreprises des personnes rencontrant des difficultés dans le monde du travail et de les former.

Monsieur DULIEU pense que la mise en place d'un comité de suivi permettrait d'éviter les dérives et constituerait une vigilance collective pour que le dispositif du CIE soit le plus efficace possible pour les allocataires du RSA.

Monsieur le Président propose d'amender le projet de délibération en y ajoutant l'autorisation de créer un comité de suivi de la mise en œuvre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux contrats aidés. Il précise que les modalités de composition et de fonctionnement de ce comité de suivi seront fixées ultérieurement.

Monsieur le Président rappelle que Pôle Emploi est un partenaire qui possède aussi sa marge d'autonomie.

Madame BECUE fait remarquer que les plateformes de l'emploi et de l'insertion professionnelle du Département seront très attentives aux positionnements des allocataires du RSA sur les CIE.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition d'amendement puis le rapport amendé n° 2.4 :

*Etaient présents* : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

*Absent(e)(s) représenté(e)(s)* : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAU X donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER.

*Absent(e)(s) excusé(e)(s)* : Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO

*Absent(e)(s)* : Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Bertrand RINGOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Fabrice ZAREMBA

N° 2.4

**DIPLE/2018/110**  
**OBJET :**  
**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE AUX CONTRATS AIDES**

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du RSA et de lutte contre les exclusions.

La délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat.

Dans le cadre de la réforme actuelle des contrats aidés mise en œuvre par le Gouvernement, la circulaire ministérielle du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi précise les modalités et la volumétrie des contrats :

- les Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) deviennent des Parcours Emploi Compétences (PEC) avec des obligations accrues pour l'employeur, en termes de formation,
- un « bon » niveau de cofinancement par les Conseils Départementaux est attendu par l'Etat,
- du niveau de cofinancement des PEC dépend la possibilité pour les Départements de financer des Contrats initiative emploi (CIE).

Au regard de ces dispositions, il est proposé de financer le recrutement de 400 postes pour les allocataires RSA dans les collèges et en établissements médico-sociaux (prioritairement en EHPAD).

Par ailleurs, comme le permet la circulaire, il est proposé de financer 2 000 Contrats Initiative Emploi (CIE), pour des employeurs du secteur marchand recrutant des allocataires du RSA, hors de toute participation financière de l'Etat.

L'engagement du Département et de l'Etat se formalise dans le cadre d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM).

### **1/ Les Parcours emploi compétences (PEC)**

Depuis 2011, le Département a fait le choix de réserver une partie des postes techniques en collèges aux allocataires du RSA dans le cadre de leur parcours professionnel. Ainsi, chaque année, une CAOM est signée entre le Département et l'Etat concernant les allocataires du RSA.

Ces contrats aidés sont pris en charge pour partie par l'Etat et pour l'autre par le Département, sur les crédits Education et Insertion.

Les contrats seront de 20 heures par semaine ou à titre exceptionnel pour les renouvellements de 26 h par semaine. Ils permettent une sortie du dispositif RSA pour l'allocataire avec un salaire brut respectivement de 856,27 € ou de 1 105 €.

La prise en charge mensuelle par le Département sur les crédits Insertion (il s'agit de 88% du montant du RSA socle pour une personne seule) est de 480,02 € et celle de l'Etat de 33,74 € à 183 € en fonction du volume horaire. Le reste est pris en charge par l'employeur.

Ces contrats auront une durée de 9 à 12 mois.

Au titre de l'insertion, l'engagement financier de ce dispositif est estimé à 2 304 096 d'euros et **l'impact financier sur les crédits 2018 est de 1 250 000 €.**

Au titre de l'Education, l'impact financier sur les crédits 2018 est estimé à 1 014 000 € (salaires et charges patronales).

Le Département délègue à l'Agence de Services et de Paiement le versement des aides aux employeurs. Les frais de gestion sont estimés à 21 967,82 €.

### **2/ Les Contrats Initiative Emploi (CIE)**

987 CIE ont été conclus en 2017 sur un engagement de 1 000. La prise en charge financière du Département ne peut excéder 12 mois, cependant 53 % des CIE ont fait l'objet d'un CDI et parmi les 47 % de CDD conclus, 10 % ont été pérennisés.

Pour faire lever auprès des entreprises du secteur marchand, il s'agit de poursuivre et d'amplifier ce dispositif en faveur des employeurs du secteur marchand pour **2000 CIE en 2018.**

Il est proposé de prendre en charge 480 € mensuel par contrat, ce qui représente 37,8 % du coût d'un salaire brut (sur la base de 30 h/semaine).

Au titre de l'insertion, l'engagement financier de ce dispositif est estimé à 11 520 480 € et **l'impact financier sur les crédits 2018 est de 2 700 000 €.**

Le Département délègue à l'Agence de Services et de Paiement le versement des aides aux employeurs. Les frais de gestion sont estimés à 86 308,91 €, dont 43 458,91 € en 2018.

**Au titre de l'insertion, l'impact financier de cette CAOM 2018 relative aux PEC et CIE sur les crédits 2018, s'élève à :**

- 3 950 000 € pour les PEC et les CIE,
- 65 426,73 € pour les de frais de gestion.

**Au titre de l'éducation, l'impact financier de cette CAOM 2018 relative aux PEC sur les crédits 2018, s'élève à :**

- 1 014 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Départemental :

- d'approuver la Convention Annuelle d'objectifs et de Moyens portant sur les Parcours Emploi Compétences et les Contrats Initiative emploi,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre ainsi que ses annexes,
- d'autoriser Monsieur le Président à verser les montants correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP003	12002E15	1 205 000	90 462.80	1 014 000
12002OP004	12002E15	1 715 000	167 727.08	1 250 000
12002OP004	12002E01	25 000	2 671.23	21 967.82
12002OP005	12002E15	4 200 000	69 565.61	2 700 000
12002OP005	12002E01	60 000	12 340.27	43 458.91

**AMENDEMENT  
AUX PROPOSITIONS DU RAPPORT N°DIPLE/2018/110**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Lors de l'examen du rapport en Commission, une demande de création d'un comité de suivi de la convention a été formulée pour s'assurer du respect de l'engagement des parties.

Cette demande a été de nouveau formulée au cours de l'examen de cette affaire par le Conseil départemental.

Il est proposé de créer un tel comité de suivi afin de faciliter l'information des membres de l'Assemblée sur la portée effective des engagements souscrits.

Toutefois, la composition de cette formation ne peut pas être réglée en séance. Il est donc proposé de renvoyer les modalités de composition et de fonctionnement de ce comité de suivi à un arrêté du Président du Département.

**DISPOSITIF :**

Les propositions de décisions figurant en conclusion du rapport sont complétées comme suit :

« - d'autoriser la création d'un comité de suivi de la mise en œuvre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux contrats aidés dont les modalités de composition et de fonctionnement seront fixées par arrêté du Président du Département. »

**DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 43.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames COEVOET et LUCAS, ainsi que par Messieurs BEAUCHAMP, BRICOUT, DUHEM, GOSSET et KANNER.

Monsieur VALOIS, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Mesdames FAHEM et MASQUELIER, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 05.

Au moment du vote, 63 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions : 17 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 55

Majorité des suffrages exprimés : 28

Pour : 55 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport amendé n° 2.4 sont adoptées à l'unanimité.

**COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE**

• **Rapport n° 3.1**

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente en charge de l'Education et des Collèges, présente le rapport n° 3.1 qui relève de sa délégation.

Monsieur Bernard BAUDOUX demande si la politique de regroupement de certains établissements scolaires dans l'intérêt des collégiens est toujours d'actualité.

Monsieur Joël WILMOTTE estime que lorsqu'un établissement est utilisé bien en deçà de sa capacité, il est nécessaire de prendre des décisions, surtout lorsqu'il y a consensus entre l'Education nationale, le Conseil départemental et la collectivité directement concernée par le collège.

Monsieur Didier MANIER souligne la nécessité d'apprécier l'opportunité de chaque regroupement d'établissements en prenant en compte l'intérêt de l'enfant, mais aussi l'aménagement du territoire et la notion de service public de l'Education nationale.

Monsieur le Président indique que compte tenu des finances départementales, il ne souhaite pas mener une croisade pour imposer des regroupements de collèges à des élus locaux qui n'en veulent pas dans l'état actuel des choses.

Monsieur le Président pense que le maintien d'un collège en sous-effectif en milieu urbain n'est pas un service rendu aux collégiens. Il précise que les regroupements de collèges sont étudiés de manières différentes selon qu'il s'agisse de milieux ruraux ou urbains.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etai<sup>e</sup>nt présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle*

MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER.

Absentes excusées : Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO

Absents : Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Fabrice ZAREMBA

### N° 3.1

**DESC/2018/70**

**OBJET :**

**SECTORISATION DES COLLEGES DE LA VILLE DE TOURCOING : MODIFICATION DES PERIMETRES**

La loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la détermination de la sectorisation des collèges.

Le Département exerce cette compétence en veillant, à respecter quelques principes : continuité entre l'école et le collège, mixité sociale, cohérence géographique des secteurs de recrutement, adaptation des effectifs à la capacité d'accueil des établissements.

Les évolutions démographiques et urbaines rendent nécessaires la révision de certains secteurs de recrutement afin de réaliser des rééquilibrages d'effectifs entre collèges.

Ainsi, après une période de concertation menée avec la ville, les collèges et l'Inspection Académique, un nouveau plan de sectorisation des collèges de la ville de Tourcoing est proposé.

#### **LE CONTEXTE**

La sectorisation des collèges de Tourcoing a été redéfinie en 2004 et 2009. Elle avait alors été fixée en lien avec la ville et l'Inspection Académique, et comportait d'importantes opérations de construction et reconstruction des différents collèges de la ville.

Les partenaires ont relancé en 2016 une démarche d'ajustement de la sectorisation des collèges suite aux opérations de reconstruction réalisées (Marie Curie en 2011, Lucie Aubrac en 2013, Albert Roussel en 2014), au regard des évolutions importantes des effectifs observées durant ces dernières années et ayant entraîné des déséquilibres entre les établissements. D'autre part, un manque de cohérence des cartes scolaires des écoles élémentaires et des collèges est constaté.

Depuis quelques années, on relève sur Tourcoing une tendance à l'augmentation des effectifs des collégiens résidents de + 3 % sur la période 2012-2016. Si les établissements privés accueillent les deux tiers des effectifs de collégiens sur la ville, on observe un tassement de cette tendance durant ces dernières années. Ainsi, les collèges publics ont vu augmenter leurs effectifs de 18 % sur cette même période.

Les évolutions constatées sont différentes selon les établissements et conduisent à des situations de sur et sous-occupation de locaux par rapport à leur capacité d'accueil se traduisant comme suit :

- + 76 % des effectifs entre 2012 et 2017 pour le collège Lucie Aubrac (reconstruit en 2013) avec un taux d'occupation de 116 % du collège (679 élèves),
- + 43 % pour le collège Albert Roussel avec un taux d'occupation de 96 % (480 élèves),
- - 1,7 % pour le collège Marie Curie avec un taux d'occupation de 86 % (615 élèves).

A contrario, le collège Mendès France enregistre une baisse sensible de ses effectifs sur cette même période (- 15,5 %) avec un taux de remplissage atteignant 73 % de sa capacité d'accueil en collège (375 élèves).

Le plan de sectorisation actuel a tendance à conforter ces déséquilibres : la population de collégiens résidents est trois fois plus importante dans le secteur de Lucie Aubrac que dans le secteur de Pierre Mendès France et près de deux fois plus importante dans le secteur Albert Roussel que sur le secteur Pierre Mendès France.

Quatre projets urbains d'envergure sont programmés à Tourcoing sur la période 2016-2025, comportant des programmes de construction et de démolition de logements importants (projet de renouvellement urbain de la Bourgogne, quadrilatère des piscines, reconquête de l'habitat dans le centre-ville, projet de développement du quartier de l'Union). Ils impacteront sensiblement la démographie scolaire.

### **LA PROPOSITION**

Les travaux menés, après une large concertation, ont conduit à la proposition d'une nouvelle sectorisation qui aboutit :

- à un agrandissement du périmètre du collège Pierre Mendès France,
- à des ajustements des limites de secteurs entre les collèges Lucie Aubrac et Albert Roussel,
- au maintien du périmètre du collège Marie Curie à ses limites actuelles.

Ces nouvelles délimitations permettent un rééquilibrage des aires de recrutement des quatre établissements tourquennois. Ainsi, le nouveau périmètre Pierre Mendès France représenterait désormais un potentiel de 1 138 élèves résidents (contre 682 actuellement), le périmètre Albert Roussel serait réduit de 180 élèves (passant ainsi de 1 575 à 1 395 résidents) et le périmètre du collège Lucie Aubrac passerait à 1 529 résidents contre 1 796 actuellement (-267 résidents).

Ces délimitations visent également une meilleure cohérence entre les secteurs des collèges et des écoles élémentaires permettant d'améliorer les travaux en réseau de ces établissements et la continuité scolaire, notamment pour les collèges Lucie Aubrac et Albert Roussel.

La mise en œuvre de cette nouvelle sectorisation est prévue pour la rentrée de septembre 2018. Celle-ci est formalisée par une nouvelle cartographie (annexe 1) ainsi qu'une liste des rues (annexe 2) reprenant les contours des futurs secteurs de recrutement des collèges Pierre Mendès France, Lucie Aubrac, Albert Roussel, et Marie Curie.

Pour être efficiente, cette nouvelle géographie scolaire devra être accompagnée par d'autres mesures relevant des partenaires. Ainsi, l'accompagnement des familles, la gestion des demandes de dérogations et les projets d'établissements reviennent à l'Education Nationale, l'organisation des transports en commun est à la charge de la Métropole Européenne de Lille.

Fin 2017, la consultation des Conseils d'Administration des collèges concernés a recueilli l'avis favorable sur ce projet pour les collèges Albert Roussel et Pierre Mendès France et défavorable pour le Collège Lucie Aubrac.

Le conseil municipal de la ville de Tourcoing a délibéré sur cette proposition le 10 février 2018.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a émis un avis favorable.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale a émis également son avis lors de sa séance du 22 février 2018.

Il est proposé au Conseil Départemental :

- d'adopter la nouvelle proposition de sectorisation concernant les collèges Pierre Mendès France, Albert Roussel, Lucie Aubrac et Marie Curie et les limites géographiques des secteurs de recrutement de chaque collège.

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 05.

63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames FAHEM, LECHNER, MASQUELIER et STANIEC-WAVRANT, ainsi que par Monsieur LEFEBVRE.

Monsieur MONNET, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Madame MARCHYLLIE et Monsieur WAYMEL, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

La proposition du rapport n° 3.1 est adoptée à l'unanimité.

• **Rapport n° 3.2**

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente en charge de la Culture, présente le rapport n° 3.2 qui relève de sa délégation.

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Christian POIRET explique pourquoi le Département du Nord a été sollicité pour participer à la création de la Société Publique Locale GAYANT.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaients présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDI donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

*Absentes excusées : Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Luc MONNET, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Fabrice ZAREMBA*

**N° 3.2**

**DGADT/2018/40**

**OBJET :**

**CREATION D'ACTIVITE - APPROBATION DU PRINCIPE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GAYANT ET PARTICIPATION FINANCIERE**

Gayant-expo est un service public industriel et commercial créé en 2002 par la Communauté d'agglomération du Douaisis et exploité sous la forme d'une régie personnalisée, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Sur une superficie de 15 000 m<sup>2</sup> couverte, Gayant-expo organise des concerts et des spectacles, pouvant accueillir simultanément jusqu'à 13 000 spectateurs, ainsi que des foires et salons, en tant que producteur ou en tant qu'exploitant de l'accueil.

Des événements sportifs, séminaires, conventions et concours y sont également régulièrement organisés.

Gayant-expo est composé de :

- trois halls : hall 3 000, hall 5 000 et hall 7 000 ;
- deux espaces : Europe et Europe 2 ;
- deux salons : salon Corot et salon Marceline.

Face à l'ambition du projet culturel de cet équipement, il a été décidé de réfléchir aux possibilités d'évolution et de modernisation du SPIC en le transformant en une société Publique Locale (SPL). A ce titre, la Communauté d'agglomération du Douaisis a sollicité le Département du Nord pour entrer dans l'actionnariat de la future SPL au titre de sa compétence culture.

#### OBJET SOCIAL ET ACTIVITES DE LA SPL

La SPL, dénommée GAYANT, est chargée de la création et de la gestion de la salle de spectacle sise Parc du Rivage Gayant, route de Tournai, BP 60093 Waziers 59500 Douai.

#### CAPITAL ET GOUVERNANCE

Le capital social de la société est de 250 000 euros.

Il est proposé une répartition des parts sociales comme suit :

- la Communauté d'agglomération du Douaisis, à hauteur de 237 500 € (95 %) ;
- le Département du Nord, à hauteur de 12 500 € (5 %)

La gouvernance de la SPL sera assurée par un Conseil d'Administration, composé de 16 administrateurs désignés par les collectivités actionnaires.

Au vu de la répartition du capital, il est prévu d'attribuer, au sein du Conseil d'Administration :

- 15 sièges pour la Communauté d'agglomération du Douaisis ;
- 1 siège pour le Département du Nord.

Je propose au Conseil Départemental :

- de décider de la participation du Département du Nord à la création de la Société Publique Locale GAYANT, aux conditions détaillées dans les statuts joints en annexe ;
- de fixer la participation du Département du Nord à 12 500 € représentant 5 % du capital, participation qui sera libérée en une seule fois ;
- de désigner un administrateur représentant le Département du Nord au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale GAYANT ;
- d'autoriser expressément le futur Président de la Société Publique Locale GAYANT à percevoir une rémunération pour ses fonctions dans la limite de 42 % du montant maximum autorisé par l'article L.5211-12 du CGCT (soit 42 % d'1,5 l'indemnité parlementaire de base) ;
- d'autoriser expressément le représentant du Département du Nord à percevoir, en qualité d'administrateur de la Société Publique Locale GAYANT, une rémunération de son activité sous forme de jetons de présence (rémunération nette de 600 € par réunion).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP004	31006E02	12500	0	12500

#### DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 16.

Monsieur POIRET est Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD).



Mesdames LUCAS et SANCHEZ sont Conseillères communautaires à la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD).

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum.

62 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARCHYLLIE et Monsieur WAYMEL.

#### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 3.2 sont adoptées à l'unanimité.

#### • **Rapport n° 3.3**

Madame Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Vice-présidente en charge du Tourisme et de la Vie associative, présente le rapport n° 3.3 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDI donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

*Absentes excusées : Isabelle FERNANDEZ Geneviève MANNARINO*

*Absents : Luc MONNET, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Fabrice ZAREMBA*

#### **N° 3.3**

**DGADT/2018/118**

**OBJET :**

**PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA STATION TOURISTIQUE DU VALJOLY**

La station touristique du ValJoly a été créée en 2008.

Une étude de positionnement stratégique du site a été confiée à la SCET, filiale de la Caisse des Dépôts en 2016. Ses conclusions, rendues en novembre 2016, ont montré que :

- la dynamisation du site passe par une diversification de l'offre, notamment l'offre d'hébergements (modernisation du camping et construction d'un hôtel),
- la concession de service public est le véhicule juridique adapté pour la mise en œuvre de ces deux projets.

Concernant le recours à une délégation de service public, le Comité Technique, réuni le 9 juin 2017 a rendu un avis unanimement favorable pour le collège de l'administration et majoritairement défavorable pour le collège des représentants du personnel. La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 12 juin 2017, a, de son côté, donné un avis favorable au projet de délégation de service public.

C'est pourquoi le Conseil Départemental réuni le 3 juillet 2017, a validé le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion de la station touristique du ValJoly.

Un avis de concession a été envoyé pour publication au JOUE et au BOAM le 17 novembre 2017 avec une limite de remise des plis fixée au 28 février 2018 à 16 h 30. Aucun pli n'a été remis dans le délai imparti.

Il appartient à l'assemblée délibérante de prononcer l'infructuosité de la procédure de DSP, sans avoir l'obligation de recueillir préalablement l'avis de la CDSP.

Dans ces conditions il est possible de poursuivre la procédure différemment. En raison de cette infructuosité et comme l'objet de la concession et son cahier des charges ne sont pas modifiés, l'article 11 du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession prévoit que la passation de la concession peut être effectuée par une procédure sans mise en concurrence et sans publicité préalable.

Je propose donc au Conseil départemental de :

- déclarer infructueuse la procédure initiée par l'avis de concession publié le 19 novembre 2017 concernant la délégation de service public pour la gestion de la station touristique du ValJoly,
- m'autoriser à recourir à une procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalables pour rechercher un contractant susceptible de répondre au besoin exprimé,
- et, plus généralement, de m'autoriser à effectuer toute démarche, prendre toute décision utile à la préparation et au bon déroulement de la procédure de délégation de service public et à signer tous les documents nécessaires dans ce cadre.

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 20.

Mesdames DEVOS et DEZITTER, ainsi que Messieurs DECAGNY, DUSART, HOUSSIN et VANDEWALLE sont membres du syndicat mixte de la station touristique du ValJoly. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame FILLEUL (membre du syndicat mixte de la station touristique du ValJoly) avait donné pouvoir à Monsieur GODEFROY. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur HIRAUX (Président du syndicat mixte de la station touristique du ValJoly) avait donné pouvoir à Madame DEZITTER (membre du syndicat mixte de la station touristique du ValJoly). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

61 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Madame BECUE et Monsieur BEAUCHAMP, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision.

Mesdames LECHNER et LEYS, ainsi que Monsieur DRIEUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 3.3 sont adoptées à l'unanimité.
---

## COMMISSION INFRASTRUCTURES, MOBILITES, TRANSPORT

### • Rapport n° 4.1

Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-président en charge des Infrastructures et des Transports, présente le rapport n° 4.1 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

*Absentes excusées : Isabelle FERNANDEZ, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Didier DRIEUX, Alexandra LECHNER, Geneviève MANNARINO, Luc MONNET, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Fabrice ZAREMBA*

### N° 4.1

**DV/2018/23**

**OBJET :**

**AVENANT A LA « CONVENTION CADRE POUR LA GESTION CYNEGETIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES PROPRIETES DU DEPARTEMENT DU NORD » CONCERNANT LA REGULATION ET LA GESTION CYNEGETIQUE SUR LES DELAISSES ET DEPENDANCES DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE**

Le Département du Nord est propriétaire d'un patrimoine foncier acquis au titre de ses missions de gestion de la voirie départementale (chaussées, accotements, fossés, talus, trottoirs, délaissés...).

Ce patrimoine est susceptible d'accueillir des habitats favorables à certaines espèces chassables (bords de routes, délaissés de voirie, ronds-points, bassins, etc.) et plus généralement à la Biodiversité ordinaire mais ne fait l'objet d'aucune gestion écologique patrimoniale particulière.

Il peut également être source d'habitats favorables à certaines espèces d'animaux pouvant causer des dégradations sur les ouvrages de voirie mais également des dégâts agricoles importants sur les territoires périphériques.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Nord a notamment pour mission de maintenir et d'améliorer le capital cynégétique et possède une solide expérience en matière de gestion des espèces dites « nuisibles ».

A ce titre, le Département et la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord sont signataires d'une convention cadre fixant les modalités de gestion cynégétique sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Il est proposé d'étendre le périmètre de cette convention cadre aux délaissés et dépendances de la voirie départementale pour assurer une gestion cohérente des espèces « nuisibles » sur l'ensemble du domaine départemental.

Dans ce cadre la Fédération mettra à disposition du Département ses compétences professionnelles et son réseau local d'acteurs pour effectuer des destructions ou des captures d'animaux sauvages sur les sites où des surpopulations d'animaux chassables sont constatées et provoquent de manière effective des dégâts.

L'avenant (annexé au rapport) encadre les conditions dans lesquelles le Département peut solliciter la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord et les acteurs cynégétiques locaux pour effectuer sur les dépendances et les délaissés de la voirie départementale une régulation d'animaux nuisibles ou des captures à des fins de repeuplement vers les territoires où les populations animales de l'espèce sont les plus faibles.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'autoriser la signature de l'avenant à la « convention cadre pour la gestion cynégétique des espaces naturels sensibles propriétés du Département du Nord » qui concerne la régulation et la gestion cynégétique sur les délaissés et dépendances de la voirie départementale et tous les actes correspondants.

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 22.

62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LEYS.

Madame BRIDOUX et Monsieur DASSONVILLE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision.

Monsieur CABAYE (porteur du pouvoir de Madame TONNERRE), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur DUHEM, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame LECHNER. Madame LECHNER n'était pas présente au moment de la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées à l'unanimité.
---

## **COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES**

### **• Rapport n° 6.1**

Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente en charge des Relations internationales et des Relations européennes, présente le rapport n° 6.1 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

*Etai<sup>ent</sup> présents* : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, S.

*Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER*

*Absentes excusées : Isabelle FERNANDEZ, Marie TONNERRE, Geneviève MANNARINO*

*Absents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, Gustave DASSONVILLE, Luc MONNET, Bertrand RINGOT, Patrick VALOIS, Fabrice ZAREMBA*

## N° 6.1

**SEPPT/2018/71**

**OBJET :**

**ACTION PILOTE - APPRENTISSAGE DU NEERLANDAIS POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA - PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EUROPE A DUNKERQUE**

A travers la délibération cadre adoptée le 12 décembre 2016, puis la délibération opérationnelle adoptée le 13 novembre 2017, le Conseil départemental du Nord a défini une nouvelle stratégie opérationnelle de coopération transfrontalière.

Dans le droit fil de la politique de cohésion de l'Union Européenne visant à réduire les écarts de développement entre territoires, le Département du Nord, en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'implique dans la coopération transfrontalière autour de deux ambitions :

- améliorer les conditions de vie et le bien-être des habitants des zones frontalières, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi,
- promouvoir l'attractivité et l'aménagement durable des territoires, en insistant sur le développement des territoires les plus vulnérables, urbains comme ruraux.

Par ailleurs, l'insertion professionnelle des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active et des demandeurs d'emploi représente une priorité majeure pour le Département du Nord. Dans ce domaine, des complémentarités évidentes peuvent être trouvées avec les partenaires belges, notamment flamands.

Le Département souhaite développer l'employabilité des personnes en insertion en lien avec ses partenaires frontaliers en apportant son soutien aux initiatives de coopération transfrontalière impliquant des structures d'insertion professionnelle, notamment visant l'apprentissage du néerlandais et le développement d'opportunités d'emploi de l'autre côté de la frontière au profit des demandeurs d'emploi nordistes.

Une action pilote avec la Maison de l'Europe Dunkerque – Flandre Littorale pour l'année 2018.

En ce sens, dans le cadre d'un partenariat renouvelé, le Département s'associe à la Maison de l'Europe Dunkerque – Flandre Littorale pour développer un programme d'actions pilote destiné à des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active de l'agglomération dunkerquoise afin de faciliter leur remise à l'emploi sous l'angle des opportunités d'employabilité frontalières.

Cette expérimentation consiste à identifier une dizaine de personnes allocataires du RSA, mobiles et motivés à réintégrer le marché de l'emploi, à leur proposer une acculturation à l'emploi transfrontalier, des séances de formation linguistiques intensives et adaptées, et les accompagner dans la recherche d'un emploi en Belgique en lien avec les partenaires belges.

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs de ce projet, ainsi que son évaluation, sont exposés dans la convention jointe au présent rapport.

Je propose au Conseil Départemental :

- de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'association Maison de l'Europe Dunkerque – Flandre littorale et tous les actes correspondant à la délibération,
- d'attribuer une participation de 15 000 € à l'association Maison de l'Europe Dunkerque – Flandre littorale pour mettre en œuvre les actions inscrites dans la convention jointe au présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
Opération 31004OP003 Env 31004E15 Dép - EPF	201612	201612	0	15000

### **DEROULEMENT DU VOTE**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 24.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LECHNER, (porteuse du pouvoir de Monsieur DUHEM), ainsi que par Messieurs DRIEUX et MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Madame VARLET, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

### **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Les propositions du rapport n° 6.1 sont adoptées à l'unanimité.

Revenant sur le rapport n° 3.2, Monsieur le Président propose de représenter lui-même le Département du Nord, en qualité d'administrateur, au Conseil d'administration de la SPL GAYANT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 16 h 25.

Doriane BECUE,  
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF,  
Président du Département du Nord